Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Dhou-Elhajja 1441
7 août 2020

N° 55

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1710**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1720**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1726**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1728**
Avis aux créanciers..... **1733**
Convocations
Sociétés anonymes **1736**
Autres sociétés **1741**
Divers
Avis au public..... **1741**
Actes Administratifs
Avis au public..... **1743**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan d'Assurances ZITOUNA TAKAFUL **1744**
Bilan d'Assurances BIAT **1749**
Bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances **1754**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE INDUSTRIELLE DES AMORTISSEURS S.A

38, Rue de la Laine ZI Bir el Kassaa - Ben Arous 2013

I.U : 0045871L

En vertu du PV de l'AGO du 30/6/2020 enregistré à la recette des finances de Yesminet le 21/7/2020 sous le n°20701226 quittance 027866 dont une copie a été déposée au RNE le 24/7/2020 sous le n°202051390.

Il a eu lieu l'approbation des états financiers de l'année 2019.

2020T00691SANB2

Renouvellement de mandat des Administrateurs

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE SALLOUM - SA

Capital social : 4.700.000 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0047223R

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2020, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 22/7/2020, sous le n°20801604, Quittance n° M36610, il a été décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour la période de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie
- Société Générale de Placement
- CAPINVEST
- GAT IMMOBILIER
- Société les Industries Alimentaires
- Madame Alia Belkahla.

2020T00697SANB2

Renouvellement de mandat du Président Directeur Général

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE SALLOUM - SA

Capital social : 4.700.000 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant unique : 0047223R

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30/6/2020, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 17/7/2020, sous le n°20801549, Quittance n°M036064, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 27/7/2020 sous le numéro 202053302, il a été décidé de renouveler le mandat de Madame Alia Belkahia en qualité de Président Directeur Général de la Société et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

2020T00698SANB2

Nomination de commissaire aux comptes

STAR

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Société anonyme

Au capital de 23.076.930 dinars

Siège social : Square Avenue de Paris - Tunis

R.C Tunis : B173391996

Mat Fiscal : 2388/VPM 000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance du 30 Juin 2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 02 juillet 2020 sous le numéro 20801752 quittance n°46223 dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 30 juillet 2020 sous le numéro 202058425, il a été décidé la nomination du cabinet "MAZARS", représenté par Monsieur Mohamed Hédi Kammoun, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie en tant que co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR- pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020R01804SANB2

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances

Extrait des notes aux Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 :

Les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont arrêtés conformément aux principes et aux conventions prévus par la législation et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurances et/ou de réassurances, à la présentation de leurs états financiers et à leur contrôle interne et à l'organisation comptable.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des finances du 27/02/2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, l'arrêté du Ministre des Finances du 28/3/2005 et l'arrêté du Ministre des Finances du 5/01/2009.

Les éléments de l'actif sont comptabilisés au coût historique, à l'exception des biens Immobiliers réévalués en 2001.

Les créances et les valeurs mobilières font l'objet d'une provision pour dépréciation.

L'exercice 2019 a connu les faits marquants suivants :

Un résultat net de 22,057 MD contre 17,742 MD en 2018,

Un total Bilan de 1 236,090 MD contre 1 216,120 MD l'année précédente,

Des fonds propres avant résultat de l'ordre de 336 ,038 MD contre 325 ,222 MD en 2018,

Une évolution des primes acquises de 3 % atteignant 370 ,581 MD contre 359 ,636 MD en 2018,

Une évolution des règlements de sinistres de 7 % soit 282,390 MD contre 263,693 MD en 2018,

Des produits de placements nets de 77,470 MD contre 66,861 MD en 2018.

La poursuite de la finalisation du projet de refonte du système d'information métier.

La digitalisation et l'investissement dans des nouvelles technologies sont au coeur de la STAR.

La poursuite de la stratégie commerciale et d'animation du réseau avec un encadrement et un accompagnement continu de la part d'une équipe commerciale spécifiquement formée.

La séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie : cantonnement.

Le reclassement de la garantie décès des contrats groupe dans l'activité vie.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 Mars 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurement à cette date.

Dans cette période difficile que connaît notre cher pays, et devant le risque sérieux de propagation de l'épidémie Coronavirus à laquelle tous les citoyens sans exception sont exposés, la STAR Assurances, soucieuse de la santé de ses collaborateurs et ses clients, et respectant la décision de confinement total prise par le gouvernement, a décidé de fermer tous les bureaux et les points de vente à partir du 23 mars et jusqu'à la fin de la période de confinement total.

La STAR assurera la continuité de ses services à distance et par le télétravail (téléphone, mail, Page Face book...).

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers clos au 31/12/2019

Société «ASSURANCES STAR»

Rapport général des commissaires aux comptes

Sur les états financiers clos au 31/12/2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR»

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 1 236 090 116 DT au 31 décembre 2019 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de 22 057 373 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 10 sur les «Evénements postérieurs à la date de clôture», qui décrit les conséquences sur la STAR, de la propagation de l'épidémie Coronavirus en Tunisie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :

Description du point clé de l'audit :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR a appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances n°24-2017 du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances nées d'opérations d'assurance directe comme un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2019, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à 218 259 564 DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de 55 293 712 DT. La compagnie tient compte des encaissements reçus et des protocoles d'arrangements pour le calcul de la base de créances à provisionner.

Réponses d'audit apportées :

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés,

- S'assurer de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances n°24-2017 du 29 Mars 2017 ;

- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,

- S'assurer de la correcte évaluation des provisions sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4-9 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 771906 037 DT pour un total de bilan de 1236 090 116 DT, soit 62% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées :

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle Interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,

- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses provisions techniques non vie et vie,

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,

- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR,

- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 «Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance».

Evaluation des Placements :

Description du point clé de l'audit :

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à la due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 4-2 des états financiers.

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 934 444 491 DT, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 40 169 769 DT, soit un montant net de 894 274 722 DT, représentant 72% du total bilan.

Au 31 décembre 2019, la STAR a procédé à la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques en assurance vie des actifs en représentation des provisions techniques non vie comme décrit dans la note 5 des états financiers. Cette opération a également nécessité le reclassement de tous les éléments relatifs à la garantie décès des contrats groupe maladie qui étaient enregistrés et présentés dans les rubriques de la branche Groupe maladie parmi l'activité vie.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR et la séparation des actifs admis en représentation des provisions techniques qui a été faite, nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées :

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle Interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,

- S'assurer que les placements financiers ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 «Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance»,

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport du conseil d'administration Incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'aticle 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultants d'une erreur, car la fraude peut Impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle Interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute Important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une Incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènement ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être

considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences Importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 30 mars 2020

Les commissaires aux comptes

P/ GS Audit&Advisory

Ghazi HANTOUS

P/ La Générale d'Audit et Conseil

Selma LANGAR

2020R01806SANB2

Nomination d'un nouveau président de conseil

Générale Tunisienne de l'Informatique (G.T.I.)

Société anonyme

Capital social : 400.000 Dinars

Siège social : Rue Abou Hamed El Ghazali Résidence Omar Bloc A Montplaisir 1073 Tunis

Identifiant unique : 0014303L

Identification fiscale : 014303L/A/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 69115-51

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la GTI tenue le 10 avril 2020, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 30 juin 2020, sous le n°20802361 Quittance n°M048692, dont deux exemplaires ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises, le 24 juillet 2020, sous le n°202051900, le Conseil d'Administration a décidé :

1/ De désigner M. Mohamed Ben Abdeljalil, Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Fayçal Lazrak.

2020401481SANB2

Augmentation du capital

Société

ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY

Société anonyme

Au capital de 690.000 Dinars

Siège social : 89, Avenue Habib Bourguiba - Ariana

Unique : 1574781M

RC : B03142572018

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 juillet 2020 enregistré, à la recette des finances à la Cité Administrative à l'Ariana, le 23-7-2020 sous n°20702552 quittance M0065246, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises «RNE», dépôt : AC31242020 le 29/7/2020 les actionnaires de la société «ADVANCED CHEMICAL INDUSTRY», société anonyme, ont décidé à l'unanimité :

- D'augmenter le capital de cent dix mille (110.000) Dinars pour le porter de six cent quatre-vingt-dix mille (690.000) Dinars à huit cent mille (800.000) Dinars et ce par l'émission de onze mille (11.000) actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire et libérer en totalité à la souscription. Les versements seront effectués dans le compte bloqué ouvert auprès du Qatar National Bank «QNB» agence First sous n°2302 9102 9003 72203686.

- De renoncer individuellement à leurs droits préférentiels de souscription au profit de M. Mohamed Daly et donner leur accord au nouvel actionnaire pour souscrire à la totalité de l'augmentation de capital décidée;

- De modifier l'article 6 des statuts suite à la réalisation de l'augmentation de capital une fois l'augmentation de capital réalisée.

- De nommer M. Mohamed Daly comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société «ACI» à compter de la première réunion suivant la réalisation de l'augmentation de capital.

2020401483SANB2

SOCIETE ALVA TUNISIA

SA au capital de 11.600.000 Dinars

MF : 981044 V/A/M/000

Affiliation CNSS : N°341443-3

Siège social : Zone Industrielle Charguia Aéroport 2080 Ariana

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 22 juillet 2020 sous le n°20803516 quittance n°4734, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202050108 en date du 23 juillet 2020, les actionnaires ont décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2019

- La nomination de nouveaux Administrateurs en remplacement des deux administrateurs démissionnaires.

2020401484SANB2

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

Société anonyme

Au capital de 4.200.000 dinars

Siège social : 1 Avenue de Paris Mégrine

MF : N°0000881V

N° d'affiliation à la CNSS : 488131-13

I- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16 juillet 2020 sous le n°20702194 Q.n°M41069 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 22 juillet 2020 dossier n°202049576, les associés ont décidé :

1- L'augmentation du capital social de 3.000.000DT à 4.200.000DT par incorporation de réserves,

2- La transformation de la société en société anonyme et adoptions des nouveaux statuts de la société sous sa nouvelle forme et la nomination des membres du conseil d'administration;

3- L'acceptation de la démission du gérant.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du 1er conseil d'administration du 23 Juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16 juillet 2020 sous le n°20702193 Q.n°M41066 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 22 juillet 2020 dossier n°202049576, les membres du conseil ont décidé :

- La nomination de Mr Antoine Serges Guy Maniaci Président du Conseil d'Administration

- La nomination du Mr Khaled Ben Said Directeur Général de la société.

Ses nominations sont faites pour une durée de 3 années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

- La création d'un comité permanant d'audit.

2020401487SANB2

Notice d'information

Augmentation de Capital

Société : INTIGROW SA

Capital social : 1 349 010 DT

Siège social : 13 Rue Emna Bent Wahb, Menzah 6 Ariana

M.F : 1634328D/A/M/000

(Conformément à l'article 164 du code de société commerciale)

Dénomination : INTIGROW SA

Forme juridique : SA

Objet social : LOC, CYCLES ET MOTOCYCLES

Durée : 99 ans

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'AGE du 9 juillet 2020 au Registre National des Entreprises le 28/7/2020 sous le n°AC011232020.

Montant de l'augmentation : 387820 DT

Nombre d'actions à souscrire 38782 actions de 10 dinars chacune en compensation des créances échues.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit de :

- Mr. Sofiene Gharred.

- Mr. Slim Bouzguenda.

- Mr. Malek Ben Ayed.

- Mr. Rached Hachouch.

- Mr. Hedi Ketari.

- Mr. Aziz Ketari.

- Mr. Mehdi Triki.

- Société Idéation Services.

- Société Mhiri Corp.

2020401490SANB2

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital de 1.400.000D

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - Ennasr II

MF : 012123 A/P/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 16/3/2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 3/7/2020 sous le n°20702860 quittance n°M062791 et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16/3/2020 enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 3/7/2020 sous le n°20702861 quittance n°M062792, dont un exemplaire a été déposé au centre du registre national des entreprises, le 17/7/2020 sous le n°202047443. Il a été décidé :

- L'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers pour l'exercice clos au 31/12/2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Habib Ben Hadj Gouider pour une nouvelle période de trois ans 2020; 2021; 2022.

- La désignation du cabinet ICCA représenté par Monsieur Anis Smaoui et la société Financial Auditing & Consulting représentée par monsieur Mohamed Neji Hergli comme co--commissaires aux comptes de la SIVIA pour un mandat de trois ans qui s'achèvera lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

- Renouvellement des fonctions de monsieur Habib Ben Hadj Gouider en tant que président du conseil d'administration pour la durée de son mandat.

2020401492SANB2

Société Immobilière Tuniso-séoudienne

Société anonyme

S.A au capital de : 15.600.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre Nationale des entreprises 031459E

Matricule Fiscal : 031459 EPM 000

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Tunis en date du 23 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 juillet 2020 sous le n°20805178 quittance n° M084654, il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement de la nomination de Monsieur Adnen Bettaieb en tant que directeur général de la société et ce à dater du 26 juillet 2020 pour une année.

2020401494SANB2

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne

Société anonyme

S.A au capital de : 15.600.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0031459E

Matricule fiscal : 031459 EPM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°37 tenue à Tunis en date du 10 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 juillet 2020 sous le n°20805175 quittance n°M084649 et déposé au Registre National des Entreprises le 29 Juillet 2020 sous le n°202055642 il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation des rapports d'activités et des états financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2019.

2- L'approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Donner quitus aux administrateurs pour leur gestion concernant l'exercice 2019.

4- L'affectation du résultat à l'exercice 2019.

2020401495SANB2

Société International City Center

Société anonyme

S.A au capital de : 15.000.000 D

Siége social : Centre Urbain Nord - International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0341544A

Matricule Fiscal : 341544 APM 000

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration n°56 tenue à Tunis en date du 23 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 juillet 2020 sous le n°20805179, quittance n° M084658, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement de la nomination de Monsieur Adnen Bettaieb en tant que directeur général de la société et ce à dater du 26 juillet 2020 pour une année.

2020401496SANB2

Société International City Center

Société anonyme

S.A au capital de : 15.000.000 D

Siégé social : Centre Urbain Nord - International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0341544A

Matricule fiscal : 341544 APM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°22 tenue à Tunis en date du 8 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 Juillet 2020 sous le n°20705177 quittance n° M084653 et déposé au Registre National des Entreprises le 29/7/2020 sous le n°202055650 il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation du rapport annuel et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

2- L'approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Donner quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant l'exercice 2019.

4- L'affectation du résultat de l'exercice 2019.

2020401497SANB2

Société Al Kabidha Al Arabia Litaamir

Société anonyme

S.A au capital de : 8.277.300 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1004335X

Matricule fiscal : 1004335 XPM 000

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration n°24 tenue à Tunis en date du 23 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 juillet 2020 sous le n°20805180 quittance n° M084660, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement de la nomination de Monsieur Adnen Bettaieb en tant que directeur général de la société et ce à dater du 26 juillet 2020 pour une année.

2020401498SANB2

Société Al Kabidha Al Arabia Litaamir

Société anonyme

S.A au capital de : 8.277.300 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1004335X

Matricule fiscal : 1004335 XPM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire non tenue à Tunis en date du 8 juillet 2020, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 juillet 2020 sous le n°20705179 quittance n° M84651 et déposé au Registre National des Entreprises le 29 juillet 2020 sous le n°202055661 il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation du rapport annuel et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

2- L'approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Donner quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant les exercices 2019.

4- L'affectation du résultat de l'exercice 2019.

5- Le renouvellement de la nomination de membres du Conseil d'Administration pour une période de trois ans s'achevant lors de l'AGO qui délibérera sur les états financiers de l'exercice 2022 qui sont :

- Société International City Center.

- Société Partner Investment.

- Société poulina.

- Société Financière de Développement «SOFIDE».

- Mr Abdellatif Mechaal.

2020401499SANB2

Société Hôtelière et Touristique - Hôtel Ibn Khaldoun

SA au capital de 4 200 000 dinars

ZI Charguia II - angle rue du métal et rue des Entrepreneurs 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0000738N

RC : B188161996

N° Affiliation CNSS : 64630 - 28

En verni du PV de l'assemblée générale ordinaire réunie le 8 Juillet 2020, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 21 juillet 2020 sous n°20703748, Quittance n°60405, il a été décidé de nommer de nouveaux administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 juillet 2020 enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 21 juillet 2020 sous n°20703749, Quittance n°60406 il a été décidé de :

- Elire Mme Fatma Bouricha en qualité de Président du Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

- Nommer Mr Imed Bougoffa en qualité de Directeur Général pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Les procès-verbaux précités ont été déposés au Registre National des Entreprises le 28 juillet 2020 sous le n°202054992.

2020401504SANB2

International Trade and Technology «ITTEC SA»

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dinars

Siège social : 50, rue de l'artisanat 2035 Charguia 2

Matricule fiscal : 47958BAM000

Suivant l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2020 enregistré à la recette des finances rue du Paradis, l'Ariana le 28 juillet 2020 sous le numéro 20703940, quittance 62158 les associés ont décidé de corriger une erreur commise dans le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 février 2020 enregistré à la recette des finances de la rue du Paradis à l'Ariana (quittance n°12856 et enregistrement n°20700725)

Il est demandé aux actionnaires de lire comme suit dans la première phrase : l'assemblée générale ordinaire au lieu de l'assemblée générale extraordinaire.

2020401505SANB2

Notice

Emission de titres participatifs réservée à la Banque Internationale Arabe de Tunisie et au Tunisian American Enterprise Fund et à La Caisse Des Dépôts et des consignations

Décidée par l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2020

Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

INMA HOLDING

Société anonyme

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 500.000 DT

Siège social : Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis - Tunisie

Matricule fiscal / Identifiant unique : 1539254/S

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales, l'AGO du 7 juillet 2020 a décidé de procéder à l'émission des titres participatifs. La souscription de ces titres participatifs est réservée à LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, au TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et à LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS dans les proportions suivantes :

- LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE : Trente (30) titres participatifs + cinq (5) titres participatifs ;

- TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND : Dix-huit (18) titres participatifs + trois (3) titres participatifs; et

- LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS : Douze (12) titres participatifs + Deux (2) titres participatifs.

SOCIETE EMETTRICE : INMA HOLDING, société anonyme au capital social de 500.000 DT, Initialement inscrite au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro B01227282017, titulaire de l'identifiant unique au Registre National des Entreprises numéro 1539254/S, ayant son siège social sis à la Résidence Ichbilia, 1er étage Bloc B, Bureau B1.1, Lac II, les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie.

Montants de l'émission de titres participatifs :

- Six millions de Dinars Tunisiens (6.000.000 DT) ; et

- Un million de Dinars Tunisiens (1.000,000 DT).

Objet social : La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en

date du 7 juillet 2020 a été déposé au centre du Registre National des Entreprises en date du 29 juillet 2020 sous le n°202057660 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombres et valeur des titres participatifs à mettre :

- Soixante (60) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant global de six millions de Dinars Tunisiens (6.000.000 DT) ; et

- Dix (10) titres participatifs, d'une valeur nominale de cent mille Dinars Tunisiens (100.000 DT) chacun, totalisant un montant d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des titres participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : La souscription des titres participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de six (6) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

Taux de profit global prévu : la rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit :

- Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale payable le 30 avril de l'année suivante.

- Complément variable : Un complément variable calculé par référence au résultat avant impôt de la société et après déduction de la première partie de la rémunération des titres participatifs, payable 30 jours après l'arrêt des comptes de Vannée concernée par le conseil d'administration de la société, étant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 30 précisé que ce délai de six (6) mois pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

Taux de profit global prévu : la rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit :

- Avance annuelle : Une avance annuelle de 0,1% calculée sur la valeur nominale payable le 30 avril de l'année suivante.

- Complément variable : Un complément variable calculé par référence au résultat avant impôt de la société et après déduction de la première partie de la rémunération des titres participatifs, payable 30 jours après l'arrêt des comptes de l'année concernée par le conseil d'administration de la société, étant précisé que l'arrêt des comptes d'une année sera réalisé au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Ce résultat avant impôts servira à rémunérer en priorité les porteurs de titres participatifs sans que cette rémunération ne dépasse l'équivalent d'une rémunération annuelle composée de 8,0% de la valeur nominale des titres participatifs, en tenant compte de tous les avances annuelles et compléments variables déjà versés aux porteurs de titres participatifs.

Durée des Titres : 7 ans (sauf en cas de liquidation de la Société, les titres participatifs seront remboursés par la Société le septième anniversaire de la date de clôture de souscription).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargne, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant d'INMA HOLDING ouvert sur les livres de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT, Agence les Jardins du Lac (M4) sous le numéro TN59080670220410 00401179.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par INMA HOLDING.

Modalités et délais de délivrance des titres : le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par INMA HOLDING.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, du TUNISIAN AMERICAN ENTERPRISE FUND et de LA CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS.

But de l'émission : Financer les investissements d'INMA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélectionnées ainsi que les dépenses liées à ces investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote : Les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'assemblée générale des titulaires de titres participatifs sur justification de leurs Identités ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de

liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale Jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'assemblée générale spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

But de l'émission : Financer les investissements d'INMA HOLDING dans les cibles qu'elle aura présélectionnées ainsi que les dépenses liées à ces investissements.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote : Les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister l'assemblée générale des titulaires de titres participatifs sur justification de leur Identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale Jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'assemblée générale spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2020401508SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT EN VALEURS MOBILIERES

Société anonyme

Au capital fixe de 4.000.000DT

«SOIVM-SICAF»

Siège social : Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 0447163Y

MF : 447163 Y/N/M/000

En vertu des délibérations de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 31 Janvier 2020 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances du Lac, le 3 Juin 2020 sous le n°20702449 quittance n°M037534 et les délibérations du Conseil d'Administration du 31 janvier 2020 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances du Lac, le 26 Juin 2020 sous le n°20703047, quittance n°M045418 et dont un exemplaire de chaque procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises, le 13 Juillet 2020 sous le n°02438303552477, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

- Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour trois années (2019, 2020, 2021) :

- M. Ammar Tlili

- M. Sami Guerfali

- BNA

- SIMPAR

- ESSOUKNA

- EL MEDINA

- SIVIA

- Renouvellement du mandat de Monsieur Ammar Tlili en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société SOIVM-SICAV et de Monsieur Sami Guerfali en qualité de Directeur Général de la société SOIVM-SICAV pour la durée de leurs mandats (2019, 2020, 2021).

2020401511SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «SOCAMAR» Sarl

Matricule fiscal : 1199558 N

Registre de commerce : B2487972011

Suivant procès-verbal de l'AGE enregistré à la recette des finances API Tunis en date du 7/7/2015 sous le numéro 15807359, Quittance 9150 dont deux originaux ont été déposés au Greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 9/7/2015.

Les associés ont décidé à l'unanimité :

- Le renouvellement du mandat du gérant pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

- L'extension du pouvoir du gérant.

L'article 116 des statuts est modifié en conséquence.

2020R01770SRLB2

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

SARL au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : 1 Avenue de Paris Mégrine

MF : N°0000881V

N° d'affiliation à la CNSS : 488131-13

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 24 juin 2020 sous le n°20701821 Q.n°M035527 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 22 juillet 2020 dossier n°202049576, les associés ont approuvé la transmission par succession des parts sociales du défunt Azzam Bouaouaja et la mise à jour de la liste des associés.

2020401485SRLB2

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

SARL au capital de 3.000.000 dinars

Siège social : 1 Avenue de Paris Mégrine

MF : N°0000881V

N° d'affiliation à la CNSS : 488131-13

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 13 Juillet 2020 sous le n°20702101 Q.n°M40143 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 22 juillet 2020 dossier n°202049576, les associés ont décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2019

- L'affectation du résultat de l'exercice 2019

- et le renouvellement de mandat du gérant pour une période de 3 ans.

2020401486SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée

Société d'Engineering, d'Assistance et de Conseil

"SEA CONSEIL"

SUARL au capital de DT : 5 000

Cité El Khadhra résidence carrefour, Bloc C, Appt 1-2, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1389035X

En vertu du PV de l'AGE du 7 juillet 2020 enregistré à la recette des finances à Charguia, Tunis, le 8 juillet 2020 sous le n°20504379, quittance n°76313, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du registre des entreprises B.O.R.N.E n°167 du 21/7/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société "SEA CONSEIL SUARL" et la nomination de Mr Magid Khamassi liquidateur de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège social de la société : Cité El Khadhra résidence carrefour, Bloc C, Appt 1-2, 1002 Tunis.

2020T00693SRUB2

AUTRES SOCIETES

Donation des parts sociales de la Société Civile Immobilière KALLELLA

Siège social à Tunis 4, rue Tahar Zaouach el Menzah

Déposé au conservation foncière de Tunis au titre foncier 128660 Tunis volume 13/05 n°114

Suivant acte authentique rédigé par maître notaire Salha Tounekti et son assenseur le 17/11/2014, enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour le 8/12/2014 sous le n°14001681, quittance n° M068647, il a été constaté la donation de la totalité des parts de Salim Ben Khaled Kallela CIN 00295605 et Karim Ben Khaled Kallela CIN 00296517 et Amal Bent Khaled Kallela CIN 00295606 à Madame Najla Bent el Hédi Mabrouk CIN 00137079.

Cette Annonce est parue au journal Le Quotidien du 3/8/2020.

2020401516SODB2

Société Civile Immobilière KALLELLA

Siège social à Tunis 4, rue Tahar Zaouach el Menzeh

Déposé au conservation foncière de Tunis au titre foncier 128660 Tunis volume 13/05 n°114

Suivant acte authentique PV de l'assemblée générale extraordinaire rédigé par maître notaire Salha Tounekti et son assenseur le 17/11/2014, enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour Tunis le 8/12/2014 sous le n°14001681, quittance n°M068647, il a été constaté la clôture de la liquidation et la fermeture définitive de la Société.

Annonce parue au journal Le Quotidien le 3/8/2020.

2020401517SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene El Fehri le 20/7/2020, Quittance n°M025839 SOCIETE METAL WAJDI ZGEUD a vendu le fonds de commerce situé à l'avenue

de l'Environnement Dar Chaabene El Fehri à Madame Fouzia El Ghodbene qui a accepté l'achat.

Les oppositions seront acceptées au sein du local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un exemplaire de cette annonce a été publié au journal quotidien Assahafa le 25/7/2020.

2020T00701FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16/10/2019 n° 19204697 Quittance n°M129182 Monsieur Najib Marsit a vendu le fonds de commerce situé à l'avenue Abu Dhabi Mrazga Hammamet à la société DRUG STORE DAYS qui a accepté l'achat.

Les oppositions seront acceptées au sein du local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne..

Un exemplaire de cette annonce a été publié au journal quotidien Assahafa le 27/10/2019.

2020T00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/7/2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi à Tunis le 22/7/2020 enregistrement n°20202068 quittance n°51746, Mr Rached Khabthani titulaire de la CIN 00659303 domicilié à 8 rue Taher Memmi Menzah 6 Ariana a vendu le fonds de commerce exploité en une pharmacie de nuit sise à 43-45 Avenue Habib Bourguiba avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Atef Sadok Slim titulaire de la CIN 07427529 domicilié à cité Khazen El Maa Médenine.

Toutes les oppositions seront adressées à Rached Khabthani à son siège 43-45 Avenue Habib Bourguiba Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la Publication au JORT.

Une annonce similaire a été publiée au journal Echourouk du 28/7/2020.

2020T00703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances Hammamet le 7/7/2020, quittance n° M063768, enregistrement n° 20202397, Jamil Attouchi a vendu le fonds de commerce Salon de thé "mexicano" à monsieur Lasaad Hazallah.

Toute éventuelles oppositions seront déposées dans les délais légaux (20 jours à partir de la publication au JORT) entre les mains du Monsieur Jamil Attouchi à son adresse sis Avenue Kmais Triki - rue Toufik Hakim Hammamet.

2020T00707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte daté le juin 2020 et enregistré à la recette des finances Hammamet le 30/6/2020, quittance M060570; enregistrement 20202273, Madame Meriem Mami a vendu le fonds de commerce «Parfumerie "BUTTERFLY"» à madame Lilia Mlika.

Toutes éventuelles oppositions seront déposées dans les délais légaux (20 jours à partir de la publication au JORT) entre les mains de l'acheteur madame Lilia Mlika à son adresse sise à Dar Chaabane el Fehri avenue Esida Aicha Nabeul.

2020T00708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 29 février 2020 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 11-3-2020 sous la quittance numéro M028036 enregistrement numéro 20200583, Monsieur Adel Ben Mbarak Jalouz titulaire de la CIN numéro 13424981 a vendu à Monsieur Samir Ben Ali Sayari titulaire de la CIN numéro 05765463, tous le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui consiste à la fabrication et vente de pâtisseries avec cafétéria; situé à Hessi - Jerbi à Zarzis sur la route de Djerba, Hessi - Jerbi.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date d'apparition au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» le mercredi le 10-6-2020.

2020T00709FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hssine le 22/6/2020 enregistrement n°20201346 quittance n°M040149 Mr Allala Nasri a renoncé à l'origine commerciale du café situé l'immobilier Aich Al-Bustan 2, Sidi Hussein Tunis à Mr Sabri Nasri.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées au Bureau du maitre Nadia Chawechi, situé 9 rue Al Habib Thamer, Manouba pendant 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 29/7/2020.

2020T00711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p rédigé par Maître Hassan Saaidani Avocat le 7/7/2020, enregistré à la recette des finances de Bousalem Tunis le 8/7/2020 quittance n°M022962 enregistrement n°20200764 Nabil Balti a vendu à Mohamed Bou Salah la totalité de son fonds de commerce sis à Rue n°10 Bousalem conçu à vendre des argumes.

Les oppositions sont recevables au cabinet de Maître Hassan Saaidani sis à Bousalem dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 3/8/2020.

2020T00712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25 septembre 2009 enregistré à la recette des finances El Mornaguia le 14 octobre 2009 quittance n°M027950 n° d'enregistrement 09201430.

Monsieur Aroussi Ben Houidi B.Massaoud El Habibi titulaire de la C.I.N n°00832005 délivrée à Tunis le 30/10/2003 vends le fonds de commerce sis à rue Taieb Mhiri n°1 El Mornaguia destiné au commerce de

produit d'entretien et article de ménage enregistré au registre nationale des entreprises sous le n° A1313111997 à Monsieur Neji Ben Aroussi El Habibi titulaire de la C.I.N n°05188068 délivrée à Tunis le 10/11/2003 et résident à la rue Erriadh Borj el Amri Tunis Mannouba

Les objections doivent être adressé à l'adresse du fonds de commerce après 20 jours de la date de l'insertion au JORT.

2020T00715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Bordj Louzir en date du 28/7/2020, sous le n° de quittance M037077, et n° d'enregistrement 200201554, Mr Mehrez Talbi, a vendu tout le Fonds de Commerce, avec ses éléments corporels et incorporels situé au locaux n°2 et 3 y compris le sous sol sis au 81 Avenue de l'Environnement sur la Route rapide n°8 Ariana pour usage commercial, à Mr Firas Dridi au prix de 55.000,dt000.

Toutes les oppositions seront acceptées entre les mains de Madame Ilhem Chebbi à la résidence Migara App. A1 Jardin de Carthage Tunis dans une période limitée de vingt jours (20) à partir de la publication de cet avis au JORT.

2020T00716FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Le Lac le 28/12/2015 quittance M119372 enregistrement 15211253 Société MODA GIOVANE M.F B0159562006 au nom de son gérant Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Ahmed Wedcha titulaire de CIN 07321535 a vendu et cédé à Mme Malek Bt Mohamed Mokhtar Ben Hmida ép. Nizar Essedik la totalité du fonds de commerce, sis au 7 rue Tarek Ibn Zied Menzah 5 Ariana.

Toute opposition sera faite au signifiée à l'adresse de maître Adel Chalfouh 20 rue Jamel Abdennasser Tunis.

Dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été également publié aux journaux Essabeh et le Temps le 4/8/2020.

2020T00717FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing au 23 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte sous le n° 20201472 du 24 juillet 2020. La Sté Hôtelière Berhouma Matricule fiscal n°0458979 SAM R.C n°B1103081997 a cédé la totalité de son Fonds de Commerce demeurant 42 Avenue Hassen Nouri 7000 Bizerte à la Société ORIENTE HOTEL SARL représentée par sa gérante madame Leila Ben Rhouma CIN n°11426451 du 4/02/2020 pour une valeur de quatre mille cinq cent dinars (4500.000) D.

Toute opposition doit être déposée chez Maître Lachheb Mohamed Avocat à 73 Avenue Habib Bourguiba 7000 Bizerte au plus tard 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Le présent avis est paru aux journaux le quotidien n°5943 du 28/7/2020 et Echourouk n°10555 du 28/7/2020.

2020R01744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Radés le 14/7/2020 (Quittance n°M035687 Enregistrement n°20201589) la société glamour distribution a vendu à la société bon point distribution la totalité du fonds de commerce «usage commercial» sis Av Farhat Hached n°15 Radés, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mme Wafa El Bach demeurant au 17, Rue de Sousse, Radés Melyene, Radés dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J O R T.

Le présent avis a été publié aux Journaux Le quotidien et Chourouk le 28/7/2020.

2020R01745FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29 juin 2020, enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 14 juillet 2020, (quittance n°21832, enregistrement n°20200965).

Mme Hayet Tbaebi, a cédé à Mr Moncef Ben Mhamed Hajji, la totalité du fonds de commerce «d'un jardin d'enfant» privé exploité dans le local sis à Rue Monji Slim Beni Khiar, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables durant le délai de 20 jours suivant la parution de cette cession au JORT à l'étude du Maître Bouden Naoufel, avocat à Nabeul 1, Rue de l'Indépendance.

Il a été paru à Echourouk du 30/7/2020.

2020R01746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Fatma Ben Mansour Jaballah son identification fiscale P A433961Z signé des deux parties le 13/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 14/7/2020 (quittance n°M029762 - Enregistrement n°20200933).

Mr. Chouaib Ben Mansour agissant en qualité de gérant de SCARPA DA OGI a vendu à Mme Hamida bint Mohamed Nejib Snoussi en tant que gérant de la société en cours de réalisation «HM ELECTRO» tout le fonds de commerce sis à Rue d'Algérie n°34 résidence Amira Hammam-Lif destinée pour tous types de commerce.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du vendeur Chouaib Ben Mansour, sis à Rue d'Algérie n°34 résidence Amira Hammam-Lif, dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Le Quotidien» en date du 23/7/2020 N°P4 Page 23.

2020R01747FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 11/10/2019 enregistré à la recette des finances le 23/01/2020 quittance n°M004339, Madame Nadia Arfaoui a vendu et cédé à Monsieur Rezgui Bassem la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à rue Habib Bourguiba Maagoula Béja sud Béja.

Toutes les éventuelles oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur Monsieur Rezgui Bassem

(rue Habib Bourguiba Maagoula Béja sud Béja).

Dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il a été paru aux journaux Chourouk et le Quotidien du 25/7/2020.

2020R01748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 20/11/2012 enregistré à la recette des finances de Soliman sous le n°M014360 du 22/3/2017 et quittance n°17300571,

M. Mohamed Lamine Souahi Titulaire de la Carte n°000064006 du 27/10/2013 a vendu à : Mme Kouki Najla titulaire de la Carte n°06375836 du 30/5/2003 la totalité du fonds de commerce d'un Pressing avec ses éléments corporels et incorporels sis au, 05 Rue El Koufi, Soliman Riadh La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son domicile au 03, Rue Ali Riahi - Hammam-Lif, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Paru sur le Journal Le Quotidien du 28/7/2020.

2020R01749FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Selon acte authentique en date du 17/7/2020 enregistré à la recette du Kef en date du 20/7/2020 sous le n°422, Mme Mariem Cherni, titulaire de la carte d'identité nationale n°0807005, sis à Ain Mnekh El Kef, a donné à Mr Moez Farhati, titulaire de la carte d'identité nationale n°08079989 du 16/3/2015, sis à 9 Avril El Kef Ouest, la totalité du fonds de commerce (Taxiphone) sis à n°1 Rue Konaytra cité Taieb Mhyri Barnoussa El Kef, les oppositions se font entre les mains du vendeur au domicile élu dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Il a été publié aux journaux «Quotidien» et «Chourouk» le 5/8/2020 sous le numéro 5947 et 10560.

2020R01808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Lac Tunis en date du 29/7/2020 quittance n°054677 enregistrement n°2020398, Madame Hela ELouatti CIN 00696385 a vendu à Madame Imene Gafssi CIN 08303902 la totalité du fonds de commerce I.U 1064524H, exploité en tant que jardin d'enfants et garderie scolaire «les Anges du LAC» sis au RDC de l'immeuble la Rose n°30 Rue du Lac Côme, les Berges du Lac la Marsa Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au RDC de l'immeuble la Rose n°30 Rue du Lac Côme, les Berges du Lac la Marsa Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 7/8/2020.

2020R01814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé le 29 et 30 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances El Mourouj le 3/8/2020 sous le n°20202445, reçu n°M046902, Mr Saleh Ayari CIN 04377700 ; a vendu à Mr Amir Mokline CIN 06339261 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au vente et réparation des téléphones portables et matériels électroniques au local n°03 sis résidence les tulipes Elmourouj 5 Ben Arous.

Les oppositions devront être déposées dans le délai de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Gueddich Hichem domicile élu en son Etude sise Avenue de La Paix Immeuble Ben Slimen à Grombalia.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 6/8/2020.

2020R01817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/01/2018 signé le 28/11/2011 enregistré à la recette des finances de Trocadéro - Sousse en date du 6/3/2018 (n° de quittance 007584 n° d'enregistrement 18200521 M. Aymen Ben Sadok Ben Mouhamed Kmimech titulaire de la CIN n°09285874 demeurant à rue Jedid Mseken Sousse a vendu à M. Ahmed Ben Khmais Ben Selem Ghrami titulaire de la CIN n°09274328 demeurant à Mouhamed Hemdain Sahloul 2 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à la commercialisation de vente et lavage véhicules MF n°12140491M situé à rue Matmata Khezema Est.

Toute opposition sera faite dons les vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 24/7/2020.

2020S00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 17/7/2020, enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le 27/7/2020, sous n°20200679, quittance M0027429, Mr Khalil Louaer, titulaire de la CIN n°06917648 et demeurant à Rue Grand Maghreb Arabe - Chrahi - Moknine - Monastir a vendu et cédé à Mme Sabrine Al Ajmi, titulaire de la CIN n°09419071, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné au commerce de prêt à porter (I.U : 1388484Q) sis Local Municipal n°15 Place de la Liberté - Ksour Essef - Mahdia.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 20/7/2020 Q M036550, n° d'enreg 20202885 Mme Katerine PERINE a vendu à la Sté complexe futur kids pour l'éducation représentée par Mr Mohamed Ameur Skhiri Le F-C du jardin d'enfants «lile aux enfants» sis à rue Med Salah Sayadi Monastir.

Les oppositions seront Envoyées à l'adresse du F-C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 4/8/2020.

2020S00744FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte notarial daté le 23/7/2020 enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 29/7/2020 selon quittance n°M025025 Mm. Lamia Hamdi titulaire de la carte d'identité n°06751345 vend à Mr. Mohamed Zorguati titulaire de la carte d'identité n°09299620, la totalité du fonds de commerce avec tous ces compositions, s'agissant d'un local sis à la rue de la Liberté Hammam Sousse.

Les oppositions devront être déposées chez maître Imen Mhamdi, notaire à Sousse, sise Rue de Palestine Immeuble Jdidi en face du Mosquée Essaber Sahloul 1, dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

2020S00751FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Sahline en date du 22/7/2020 et enregistré à la recette de Sahline le 28/7/2020, la société Nour Echark - SARL - représentée par son gérant Mr Fawzi Bouguila titulaire de la CIN n°04163291 vend à Mr Seif Allah Bouzaabia titulaire de la CIN n°06853762 le fonds de Commerce dont l'activité consiste au commerce général, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront la publication de cet avis au JORT chez l'acquéreur dont l'adresse est indiquée plus haut.

2020S00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté du 28/7/2020 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28/7/2020 sous n° 20201752 quittance M031089, la société Ali Baba - SARL (MF H1294350) sise à Mahdia, Avenue 2 Mars 1934, a vendu à la société H§L (MF J1618859) sise au rue Khaled Ibn Walid Hiboun Mahdia la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue 2 mars 1934 Mahdia se représentant dans un point commercial dans la restauration.

Toute opposition sera faite dans la période légale et doit être adressée à l'avocat Maître Mohsen Yaich sis à Rue de la justice Mahdia.

2020S00763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/6/2020 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba le 24/7/2020 sous le n°2020/494 quittance n°M033800, Mr Riad Eudhar, CIN n°01348152 a vendu à Mme Faten Bahri CIN n°09268236 la totalité du fonds de commerce destiné café sis route Menzel Chaker km 1.5 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Ahmed Oualha rue de l'armée lm. Eudar Sfax et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 29/7/2020 aux journaux Essabah et le Temps.

2020X00944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/12/2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 27/12/2019 sous le n°19203092 quittance n°M114290, monsieur Ibrahem, Hassen Ben Elmzoughi Ben Hassen, demeurant à Elmouansa Zarzis, CIN n°03981027 délivrée à Tunis le 6/6/2017, a vendu à Monsieur Bourguiba, Lassaad Ben Elhachmi Ben Mouhamed, demeurant à Hmadi Elbahri Elmouansa Zarzis, CIN 0005705812 délivrée à Tunis le 24/7/2017, le fonds de commerce exploité pour la vente des épices sis à Mouansa Zarzis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Monsieur Bourguiba, Lasaad Ben Elhachmi Ben Mouhamed au local où est exploité le fonds de commerce sis Mouansa Zarzis.

Cette annonce a été publiée aux Journaux "El Chourouk" du 30/6/2020 sous le numéro IP120/1400 et "Le Quotidien" du 30/6/2020 sous le numéro IP120/1400/2.

2020X00945FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 2/6/2020 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 8/6/2020 sous le n°20200767 quittance n°M040549, Monsieur Aymen Ben Mohamed Elzoubier Ben Elmongi Elrifaoui, demeurant à Garaa Zarzis, CIN n°07086587 délivrée à Tunis le 12/6/2017, a vendu à Monsieur Mohamed Ben Khalifa Ben Dhaw Baaroun, demeurant à cité Benie Ftayel Souihel Zarzis, CIN n°09114986 délivrée à Tunis le 24/01/2011, la totalité du fonds de commerce exploité en toutes sortes de commerce café de première classe (café Rbat Halfaouin) sis à route Jerba Zarzis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Monsieur Baaroun, Mohamed Ben Khalifa au local où est exploité le fonds de commerce sis à route Jerba Zarzis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journaux "El Chourouk" du 30/6/2020 sous le numéro IP120/1400 et "Le Quotidien" du 30/6/2020 sous le numéro IP120/1400/1.

2020X00946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 15 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 16 juillet 2020 n° de quittance M017145,

n° d'enregistrement 20202694, Monsieur Mouhamed Alfadhel Ben Mouhamed Ben Mouhamed Assaleh Ebdeli, titulaire de la CIN n°06192789 a vendu à la Sté Prima Gro pour le commerce et la distribution de particulier gérant Monsieur Mohamed Ben Essadek Ben Mouhamed Dhahri titulaire du registre de commerce n°1658547R, la totalité du fonds de commerce consiste a exercer toutes activités commerciales sis au 71 rue Ali Balhwen Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

La publication de cette annonce est faite au journal "Echourouk" du samedi 25 juillet 2020 IP 0220/06199.

2020X00947FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de donation rédigé par les notaires à Gafsa Imed Baccari et Fettah Yahyaoui en date du 16/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 17/7/2020; il a été effectué un acte de donation entre : Mansour Ben Ali Moussaoui et Om Ezzine Missaoui concernant le fonds de commerce des (02) deux locaux situés à : rue de Palestine en face de la mosquée "Attawfik" cité ennour Gafsa avec tous leurs éléments matériels et Immatériels.

L'acceptation des objections doit être faite avec Mr Mansour Moussaoui en son adresse : rue de Palestine en face de la mosquée «Attawfik» cité Ennour Gafsa dans les délais de 20 jours à compter de la date de publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne «JORT».

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk le 4 Août 2020.

2020X00957FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte sous seing privé signatures légalisées les 9 et 13 Juillet 2020, enregistré à la recette des finances «Jendouba le 24/7/2020, quittance n°M043327, enregistrement n°20201783, la Sté Meublatex, SA, représentée par son représentant légal, demeurant en son siège social Route de Tunis, Hammam Sousse, Sousse 4011, a vendu à M. Fethi Maaroufi, titulaire de la CIN n°02564518 délivrée à Tunis le 16/12/2008, demeurant à Maarif, Malga, gouvernorat de Jendouba, la totalité du fonds de commerce, destiné à une salle d'exposition le magasin situé à l'angle des deux Rues, Jendouba.

Pour toute opposition, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, s'adresser à Maître Ridha Abbes, avocat à la cour de cassation, ayant son cabinet à l'immeuble Sâadi, B7, El Menzah 4, Tunis 1004.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 30/7/2020.

2020401477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 17/7/2020 enregistré à la recette des finances Cité Ezzouhour Tunis le 27/7/2020 quittance n°M0331483 sous le n°20200780. La Société Patriote Mécanique au nom de son représentant juridique Mr Mohamed Moussi a vendu à Mme Hanen Ben Ahmed la totalité du fonds de commerce, situé à : Sabra et Chatila n°649 Immeuble n°70 Cité Ezzouhour 3 Tunis.

Les oppositions doivent parvenir auprès de l'acheteur à l'adresse indiquée au-dessus dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/8/2020.

2020401482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 4/7/2020 enregistré à la recette des finances le Bardo le 13/7/2020 quittance n°M046174 enregistrement n°20201775 Mme Arwa Bouchoucha titulaire de la CIN 08733809 a vendu un fonds de commerce d'une crèche et jardin d'enfants sous le nom «DREAM KEEDS», sis à 37 rue Bassatine Khaznadar 2000 le Bardo à Mme. Sana Gomri Akrout titulaire de la CIN 08522757.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 4 août 2020.

2020401488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boumhal le 13/7/2020 quittance n°M031169 enregistrement n°20201404, Ramzi Ben Ali Ben Abdallah Abdelli a vendu à Mohamed Ben Taher Mahmoud Ben Mohamed Belezzi le fonds de commerce sis à n°8 Rue Ghana Boumhal Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Monsieur Ramzi Abdelli, domiciliée au 8 Rue Ghana cité El Wafé dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux al Chourouk et le Quotidien le 30/7/2020.

2020401489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation enregistré à la recette des finances de Mjaz Elbab le 23/7/2020 n° de quittance M025754, n° d'enregistrement 20201131, Mr. Nejib Toukabri, C.I.N n°02146475 fait à Tunis le 12/02/2004 domicile élu au 23 rue elfol cité Ezohour Elargoub Mjaz Elbab Béja, a vendu à la société bouhama de boulangerie au nom de son représentant légal S.A.R.L. capital social 50000 dinars, matricule fiscal 1672404, dont le siège social est à avenue Habib Bourguiba Gbolat 9080 Béja domicile élu au siège du

boulangerie tout un fonds de commerce de boulangerie sis à la Route Eljallaba Sidi Errayes Mjaz Elbab Béja.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen, 55 rue Oum Kalthoum, Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Essabah du 30/7/2020.

2020401500FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 25/12/2019, enregistré le 24/02/2020 à la recette des finances rue du Paradis, Ariana, quittance 22059, enregistrement 20301290, Monsieur Salah Hammami et Madame Besma Bougtaya demeurent à 40 rue du commission Tunis ont loués le fonds de commerce à la société C.M.C.I siège social 9 rue Iben Aljazare immeuble Amene, bureau 2 - Lafayette Tunis MF : 1648346D; représenté par le gérant Mohamed Khordani, le fonds de commerce nommée Maria robes de mariage destinée pour vente en détaille prêt à porter au local sis avenue union Maghreb Arabe numéro 64, Soukra Ariana, gérance libre à compter du 01/01/2020. Le présent avis a été publié au journal La Presse le 28/7/2020.

2020T00700FCCC3

Gérance libre

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances du Hammamet le 21/7/2020 reçu n°M068481 enregistrement n°20302657, M. Nabil Hamza a loué à M. Mohamed Salah Ben Jemaa en gérance libre le fonds de commerce du café (CAFE D'AZUR) situé rue Assad Ibn Elfourat n°121 Hammamet pour une année non renouvelable à partir du 17/7/2020 finissant le 16/7/2021, ce dernier supportera tous les frais qui en découlent durant toute la période de sa gérance.

Le présent avis a été publié au journal Le Temps le 30/7/2020.

2020R01756FCCC3

Location gérance

Suivant acte ssp en date du 2 juin 2020, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 12 juin 2020 sous n°20300960 M026430, la société KISH MARET, Sarl, sis à rue Mongi Slim Sousse Médina Sousse, immatriculée sous n°K1139135 a confié en location gérance à M. Mhamed Ben Bechir Daoued demeurant à 05 rue Tanja Sousse, immatriculé sous n°H0455201, CIN 01854915 délivrée à Tunis le 13 juin 2015, son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé à rue Mongi Slim Sousse Médina - Sousse constitué d'une superette destinée à la vente au détail des produits alimentaires et autres, pour une durée de 5 ans, acte publié dans les journaux Alsahafa et la Presse le 9 juillet 2020.

2020S00756FCCC3

Contrat de location gérance

Par acte datée du 10/7/2020 enregistré à Zaouiet Sousse sous le n°20200662 Reçu n°17494 Mme Meriem Ben El Ajmi Ibn Hadj Khalifa C.I.N n°08487284 a vendu le fonds de commerce situé à Ethrayete -Sousse exploité dans la vente des volailles à Mr Mohamed Yassine Ben Hassen Kadcha C.I.N n° 06959854.

Les oppositions doivent parvenir à l'acheteur à l'adresse du fonds indiquée dans les 20 jours suivants la publication de cet avis.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 6/8/2020.

2020S00760FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 10/7/2020, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 24/7/2020, Quittance n°76200, Enregistrement n°20303391, Mr Imed Ben Brahim titulaire de la CIN n°05413741 a loué en gérance libre à LA SOCIETE LES CINQ SAISONS SARL : MF 1499728 HM représentée par son gérant Mr Zoubeier Ben Brahim titulaire de la CIN N° 1 5004999, la totalité du fonds de commerce sis au n°44 Marché Municipal La Marsa 2070 La Marsa avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de fruits et légumes pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/7/2020. Toute protestation doit se faire dans les 15 jours qui suivent la publication à l'adresse précitée.

Cette annonce a été publié au journal le Quotidien du 28/7/2020.

2020401449FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : TUNIS SHOOTING CLUB

Siège : 3 Rue de D'estree Lafayette 1002 Tunis.

Objectifs :

1) Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs, techniques et éthiques.

Président : Mourad Mouaffak

Secrétaire général : Kais Afia

Trésorier : Mohamed Hedi Sfar.

2020T00704APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Musée Joosoor

Siège : Appartement n°2 cité saada Khaznadar.

Objectifs :

1) Contribuer à la définition des monuments archéologiques et historiques et contribuer à la préservation du patrimoine

2) Travailler pour développer le sens artistique chez les jeunes

3) La participation dans les activités culturelles,

Présidente : Najet Ghariani

Secrétaire générale : Laila Abbes

Trésorier : Mohamed Hammadi.

2020T00705APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant PV de l'assemblée constitutive daté le 7 juin 2020 et enregistré à la recette des finances la Goulette le 11 juin 2020 sous le n°20702073 quittance n°44057, il a été constitué le syndic :

Dénomination : Syndic Résidence EL FELL

Adresse : Résidence El FELL - Jardins de Carthage

Présidente : Tania Jebali

Secrétaire Général : Mohamed Karim El Mezned

Trésorier : Karim Ben Slimene

Membres : Azzouz Saousen et Neziha Mazouz.

2020T00718APSF1

Constitution d'une association

Le nom de l'association : Futurs travailleurs positifs

Siège : 42 El Hadi Shaker 1002, Belvédère, Tunisie, Africa Building, Maud Bin Saleh, premier étage

Objectifs : Favoriser la diffusion de la culture et des principes de coopération et de communication entre les différents acteurs du domaine de l'emploi Contribuer à l'orientation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Membres :

Président : Tawfik Khaldi

Secrétaire général : Muhammad Sadok Aoun

Trésorièrem Hela Gara.

2020R01738APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Femme de Nasrallah

Objet : Sportive

But : Former et encadrer les jeunes dans le domaine Sportif et surtout les femmes au Kick boxing

Siège : Salle sportive privée à Cité Ennassim - Nasrallah - Kairouan

Visa : 1189 du 27/7/2020

Présidente : Taouali Souad

Secrétaire Générale : Maamria Khaoula

Trésorière : Kammoun Mouna.

2020S00741APSF1

Constitution d'une association

Nom de L'association : Ahna Taghyir

Adresse : Rue 18 Janvier Hergla 4012

Objet : Association Sociale

Activité : Contribution à l'implantation de La Culture du Travail Volontaire Chez Les Citoyens

Le Rapport D'inspection N°28926 du 02/02/2020

Membres :

- Le Président de l'association : Ala Eddine Abbes

- Le Secrétaire Général : Becem Belkamel

- Trésorier : Ala Eddine Kechiche.

2020S00755APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une association sportive numéro 1053 délivré par la commissaire régionale de la jeunesse et des sports de Tataouine en date du 20/7/2020 une association de nature sportive a été constituée :

Nom de l'association : Croissant Sportif De Smar

Adresse : centre ville de smar

Objectif :

- Former et encadrer les jeunes

- Progression sportive de la région

Président : Fathi Haouideg

Secrétaire général : Brini Mustapha

Trésorier : Sofiane Lassoid

Nombre des membres : 12.

2020X00939APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de Recherche et de Développement (ARDEV)

Siège social : Ecole Nationale d'ingénieurs de Gabès, Avenue Omar Ibn El Khattab Zrig Gabès 6029

Objectifs :

Contribution à la promotion de la culture de recherche scientifique chez les jeunes et les étudiants et les encourager à l'innovation, en promouvant l'initiative et la créativité chez eux, et en les aidant à réaliser des projets de recherches innovants peur un développement durable.

Numéro de P.V de consultation : 42421 Date : 18 décembre 2019

Comité directeur de l'association : 9 membres

Président : Rejeb Skandar

Trésorier : Maghrbi Fourat

Secrétaire général : Badrouchi Sami.

2020X00943APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une association sportive numéro 2511 délivré par le commissariat régional de la jeunesse et de sport de Médenine en date du 23/7/2020 ; une association de nature sportive a été constituée :

Nom de l'association : Union Sportive Gosba

Adresse : Gosba Sidi Makhlouf 4191 Médenine.

Objectifs :

- Formation et encadrement des jeunes

- Participation aux compétitions sportives.

Président : Houcine Al Anouar

Secrétaire général : Jomaa Lagha

Trésoriére : Farah Lagha

Nombre des membres : 05 membres.

2020X00948APSF1

Constitution d'une organisation syndicale

Dénomination : Organisation Professionnelle des Entrepreneurs - Tunisia

O.P.E.N. TUNISIA

Siège : immeuble Malek - Bureaux B 6-3 Centre Urbain Nord Tunis.

Objet :

Syndicat professionnel économique.

Objectifs :

- Accompagner les entreprises dans tous les secteurs économiques, suivre de près leurs préoccupations et leurs attentes et défendre leurs intérêts auprès des autorités et de toutes les parties concernées au niveau national et international.

- Définir les positions et les propositions des entreprises dans les différents secteurs visant à assurer leur développement et leur pérennité et les défendre dans le cadre d'une approche d'ouverture et de partenariat avec toutes les parties interprenantes.

- Mettre en valeur l'importance du rôle des entreprises et des entrepreneurs dans le développement économique et social du pays et la nécessité de l'amélioration continue et rapide du climat des affaires aux niveaux national, régional et sectionnel.

- Œuvrer pour la mise en valeur des potentialités humaines et des richesses naturelles des différentes régions par l'encouragement de l'initiative privée, du partenariat public privé et d'une plus grande ouverture sur les marchés internationaux porteurs.

Membres du conseil exécutif :

Président : Mr Ridha Chaara

Vice président : Mr Kamel Ibn Ali

Vice présidente : Mme Nafissa Hana El Euch

Vice président : Mr Ali Karaouli

Vice présidente : Mme Sonia Gharrabia

Trésorier : Mr Slah Mansouri

Secrétaire général : Mr Abdallah Ben Mbarek.

Dossier déposé en date du 13 Juillet 2020.

2020401474APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARABE TUNISIAN BANQUE SA inscrite au R.C Tunis n°B167001997, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : Faicel Bouchrara, CIN n°00186726, demeurant à 69 rue Kasba Hafsia.

- Intidar Melliti, CIN n°00799923, demeurant à 69 rue Kasba Hafsia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis rue Liban Tunis.

L'immeuble saisie : La totalité du titre foncier n°564924 Nabeul dénommé «BILSAN» sis à Cite Erriadh Slimen d'une superficie totale 501 m². Il s'agit d'un terrain bâti.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 184.851,966D.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 31/8/2020 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'Immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2020T00710VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de Turquie - Tunis représentée par son PDG. Identifiant Unique 0000120H

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/71 230 203, M.F 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Youssef Ben Mohamed Boussema, C.I.N n°04023643 demeurant au 264, Avenue Habib Bourguiba, Teboulba, El Monastir.

Immeuble saisie et mise en vente : la totalité de la propriété dénommée «El Rifk» objet du titre foncier n°15570 El Monastir, d'une superficie de 1659 m² sise à Téboulba, Gouvernorat de Monastir Zone Industrielle, composée d'une parcelle comportant un garage, un rez-de-chaussée sur une superficie de 619m² aménagée en un Show Room, un 1er étage composé de deux appartements à usage d'habitation, chaque appartement comporte, un salon trois chambres et leurs dépendances.

Mise à prix : est fixée après rabais de 40% à la somme de : Un million quatre vingt dix milles vingt Dinars frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le mercredi 02 septembre 2020 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Monastir. La visite est possible tous les jours de la semaine et pour de plus amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2020T00714VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le demandeur à la licitation :

Monsieur Attijeni, Allela et Latifa, fils Allela Ben Haj Ben Ammar Zanni et Jamila Hezami, Afef, Arbia et Imen Ben Noureddine Zanni demeurant au n°07 Impasse Jaballah Rue Beb Fallah - Tunis.

2- Le défendeur à la licitation :

1- Madame Ouasila Echrif, Rida, Abou Baker, Abdelghani, Omar, Hajer Zahida et Khaled Amar Ben Mohamed Zanni demeurant au n°07 Impasse Jaballah Rue Beb Fallah - Tunis.

2- Monsieur Noureddine Radhouen, Riadhet Chokri Noureddine Radhouen demeurant, n°07 Impasse Jaballah Rue Beb Fallah -Tunis.

3- Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Temtem, 2 Bis rue d'Argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis MF : 1470605X.

4- L'immeuble objet de la licitation :

Le bien immeuble objet de la licitation est le titre foncier n°116012 Tunis consiste à un terrain dévié sur lequel un ancien immeuble est construite situé à l'impasse Jab Allah n°07 Rue Beb Elfalah - Tunis.

L'immeuble ouvre directement à l'impasse Jaballah de deux mètres de large à une entrée de toiture de type ferrât en fer rouillé et composé de 02 Toilettes, salle d'eau, son sol est décoré de carrelage ancien brisé, un cour central en ancien carrelage (30/30 cm) à gauche de l'entrée, un escalier mène au premier étage et avant l'escalier, il existe une chambre ancienne avec toiture de type (FERRAT), ses murs en pierre et le sol en ancien carrelage, puis à droite, il y deux chambres communicantes dont le plafond est en bois et le sol en ancien carrelage et il y a trois autres chambres leurs plafonds en bois et le sol en ancien carrelage et leurs murs en pierre, à l'ouest, il y a 02 chambres dont le plafond en bois et une autre chambre a le même plafond des chambres précitées et il y a 2 chambres au premier étage en toit (FERRAT) et leurs murs en pierre et ont des nombreuses fissures et son sol en ancien carrelage, l'état d'immeuble est mauvais et sans entretien.

5- Mise à prix :

Trois cent cinquante et un mille et cent quarante-deux dinars et (44) milimes (351.142,044dt).

L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaire pour ceux qui y sont soumis

6- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Tunis mardi (01/9/2020) à 9 h.

7- Visite :

La visite de l'immeuble, peut avoir lieu durant tous les jours de la semaine.

2020R01759VEPA1

Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)

1- Poursuivant :

AMEN BANK - société anonyme- dont le siège social est à Tunis - Avenue Mohamed (5)- R.C N° B176041996, Matricule Fiscal : 0000221 M/A/M/000.

2- Partie saisie :

La société "CRISTAL IMPORT EXPORT" - SARL- ayant son siège social à Bardo 15 Bis, Rue Ali Trad - Représentée par son Gérant Mr Said El Hajji - R.C N°B156522001.

3- Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Temtem, 2 Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F n°1470605X.

4- L'immeuble saisi :

L'immeuble situé à Boumhel Elbasatine au bord des Rues Ettakwa Elwafa Elkarama à Droite de la GP1 Menant à Hammam-lif l'objet du titre Foncier n°4660 Ben Arous il s'agit d'un local commercial destiné à un salon de thé nommée café "El Maazim".

Ce local est Composé de sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage d'une superficie de 502 Mètres carrés.

- Sous-sol : Contient la local des services et des dépôts du stockage il est accessible par les escaliers de premier étage et ses portes s'ouvrent aux rues mentionnées et sa toiture et son sol en ancien carrelage et son état est acceptable, superficie de 402 mètres carrés.

- Rez-de-chaussée : Composé de deux grandes salles de thé et des escaliers menant au première étage et menant au sous- sol et un local pour le service de préparation de chicha et pour laver les vaisselles et le bâtiment en bon état, son sol de marbre de Tala et ses portes et ses fenêtres en aluminium et contient aussi deux salles d'eau et son état est acceptable, ses murs recouvertes en céramique et a aussi une terrasse dont une partie est couverte par un panneau sandwich d'une superficie de 45 mètres carrés et l'espace couvert de cet étage et d'une superficie de 400 m.

- Premier étage : Il est accessible via des escaliers principales de l'entrée sont recouvertes par le marbre de Tala et accessible aussi par des escaliers affiliée de la partie des services et se composant aussi par une grande salle et une cuisine et une partie pour les services, son sol en marbre de Tala de même ses portes intérieurs et ses fenêtres sont en aluminium et en bon état et sa zone couverte est d'une superficie de 375 mètres carrés.

Mise à prix :

Un million cinq cent cinquante trois mille deux cents cinquante dinars et 454 milimes (1.553.250,454D).

l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

5- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi du (10/9/2020) à 9 h.

6- Visite :

La visite de l'immeuble, peut avoir lieu durant tous les jours de la semaine.

Le cahier des charges est déposé au tribunal de première instance de Ben Arous.

2020R01760VEPA1

Acte judiciaire

Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)

1- Poursuivant :

Monsieur Ali Zaagrouba, demeurant à n° 27 rue de la République Hammam-Lif - Ben Arous.

2- Partie saisie :

Monsieur Sami Eljaouadi, Demeurant à 24 rue Ahmed Chawki Hammam chat son domicile élu au bureau de Maître Maher Werchfani, demeurant à Chouchet Radés - Ben Arous.

3- Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Temtem, 2 Bis rue d'Argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F n°1470605X.

4- L'immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre Foncier n°54714 Ben Arous situé à 25 rue République Hammam-Lif - Ben Arous.

Situé dans un quartier populaire et commercial près de la plage et équipé par toutes les installations publiques y compris l'eau potable et la lumière.

Les composants de l'immeuble et la situation générale :

L'immeuble objet de licitation est un terrain de 125 mètres carrés dont une partie de 20 mètres combiné à un impasse et il est devenue partie du domaine public selon le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, cette partie ne peut pas être évalué à cause de son intégration dans la voie publique et sur le reste est construite un immeuble de trois étages (rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage et un studio) :

La superficie et les composants du rez-de-chaussée du bâtiment :

La surface couverte du rez-de-chaussée est de 60 mètres carrés et composée de l'escalier - local commercial - studio du Superficie de 45 mètres carrés couverte est composé de (hall, salon / chambre à coucher / cuisine / salle d'eau).

La superficie et les composants du premier étage du bâtiment :

La surface couverte du premier étage du bâtiment est de 60 mètres carrés couverte et constitué d'un appartement composé de : (salon / chambre à coucher/ cuisine / sale d'eau /cage d'escalier).

La superficie et les composants du deuxième étage du bâtiment :

La surface couverte du premier étage du bâtiment est de 60 mètres carrés couverte et composée d'un appartement composé de : (salon / chambre à coucher/ cuisine / sale d'eau /cage d'escalier).

Les caractéristiques techniques de la construction du bâtiment :

Les parois extérieures de la récompense et les coupons internes de la récompense ont une largeur de 10 cm - le plafond est de ciment et ont une hauteur d'environ trois mètres le sol et couverts de parterre en carrelage - les portes sont en bois rouge peintés en bon état et les fenêtres sont en bois et d'aluminium - le local est équipé de tous les services - l'immeuble est situé dans un secteur de bon lieu prés de la mer, et la construction en état l'immeuble est situé dans un secteur du bon lieu prés de la mer, et la construction en état moyen.

Ajuster la superficie totale :

La superficie non structuré : 105 mètres carrés

La superficie structuré : 60 mètres carrés pour chaque étage (rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage) et 45 mètres carrés le studio.

Mise à prix :

Trois cent six mille Dinars (306.000,000D).

l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis

5- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi (10/09/2020).

La visite de l'immeuble, peut avoir lieu durant tous les jours de la semaine. Le cahier des charges est déposé au tribunal de première instance de Ben Arous.

2020R01761VEPA1

Vente d'un immeuble non immatriculé aux enchères publiques sur saisie immobilière

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Saidi Yasser

Avocat à la cour de cassation

22 Rue de Marseille - 3ème étage - Tunis

Créancier poursuivant : Société NEWSTAR MF : 617431/W/A/M000. RC : B1128171997 représentée par son représentant légal.

Débiteur saisi : Khaled Mahdhi CIN 02296954, domicilié à la résidence INES bloc B12 El Mourouj 1 - Ben Arous et Route principale de Raoued Borj Taouil (avenue 7 novembre cité cheker)

L'avocat poursuivant : Maître Saidi Yasser Avocat à la cour de cassation 22 Rue de Marseille - 3ème étage - Tunis.

Description de l'immeuble saisi : immeuble non immatriculée sis Route principale de Raoued Borj Taouil (avenue 7 novembre cité cheker)

L'immeuble non enregistré selon le contrat de vente (contrat enregistré à la recette des finances le 6/9/2011 sous le numéro 11102498) situé à Borj Taouil-sur la voie publique menant à cité Shaker (Avenue 7 Novembre cité Cheker) composé d'un rez-de-chaussée et premier étage et Jardin et entrepôt.

- Le rez-de-chaussée comprend un grand hall d'entrée et un salon avec 3 portes - une porte-fenêtre qui donne sur le jardin arrière, une chambre, une salle de bain et une cuisine moderne avec une porte fenêtre donnant sur le jardin arrière et une piste en marbre menant de celle-ci au premier étage.

- Le premier étage comprend un hall d'entrée, un salon, une salle de pressing, une salle de bain, une deuxième chambre avec une salle de bain, dressing et jacuzzi, ainsi qu'une petite pièce avec balcon non couvert et entouré d'aluminium qui relie le premier étage à l'escalier en marbre importé.

- Un jardin équipé de lanternes d'illumination et une piscine vide. Sur le côté droit du jardin, il y a un éspace découvert et carrelé et un entrepôt avec une porte ouverte sur la rue et une salle d'eau en aluminium.

- L'immeuble est recouvert d'un sol en marbre et de tuiles, d'une deuxième rangée de plâtre et équipé d'une alarme centrale et de la climatisation.

- Cette propriété est bordée à droite et au nord d'une route goudronnée et derrière les propriétés des autres.

- Surface du terrain : 882,30 mètres carrés selon le contrat de vente Surface construite au rez-de-chaussée et aux premiers étages 396,34 mètres carrés Surface d'entrepôt 38,88 mètres carrés.

Audience et tribunal de l'adjudication : L'audience aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance d'Ariana lundi 7/9/2020 à partir de 9 H du matin.

La mise à prix : 590.017dt787 plus les frais de l'adjudication.

La visite des lieux est possible tous les jours pendant les heures de travail.

Pour tout autre renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana où se trouve déposé le cahier des charges, au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Saidi Yasser

Toute personne désirant participer aux enchères publique doit consigner le tiers du prix par un avocat et ce avant l'adjudication et pour les étrangers ils doivent obtenir l'autorisation de gouverneur et la banque centrale.

2020R01769VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande des créanciers saisisseurs Kais Ben Sadek Zaier et Faisel Ben Ali Khadhraoui demeurants le 1er à Hbabsa le second à Rouhia ville tous les deux délégation de Rouhia gouvernorat de Siliana élisant comme domicile cabinet maître Mouldi Yahyaoui avocat à la cour de cassation sis à Avenue des martyrs Siliana en tant que maître poursuivant; Il sera procédé le 3/9/2020 à partir de 9h et devant la cour des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Siliana à la vente de la moitié indivise de l'immeuble sis à l'entré du citée Essaada délégation Errouhia gouvernorat de Siliana revenant au débiteur saisi Mouldi Ben Hsouna Ben Ahmed Essadi ou il réside composé de deux étages :

Le rez-de-chaussée est constitué de foyer d'habitation, de 3 chambres, un salon, une cuisine, une toilette, un balcon de derrière et un escalier indépendant conduisant vers le 1er étage d'une superficie bâtie de valeur modeste de 134m².

Le 1er étage est constitué de foyer d'habitation avec une entrée indépendante de 3 chambres, un salon à l'entrée, un salon de séjour, une cuisine, une toilette, deux balcons et un escalier en cours de construction avec une entrée indépendante également d'une construction de valeur modeste

L'immeuble se situé dans une zone destinée à l'habitation, les murs en brik, le toit en dalle hordis, boiserie naturelle au rez-de-chaussée en aluminium au 1er étage le sol en faïence mosaïque;

L'immeuble est tout prés des institutions publiques délimité au sud par une route principale, à l'est par le foyer de Moheddine Belgith Ballali, au nord zone non bâtie et à l'ouest une route principale également.

La mise à prix est décidée à quatre vingt sept mille et cent vingt dinars (87.120 d 000) avec les dépenses et honoraires taxes.

Pour la visite de l'immeuble et pour en avoir plus d'information prière de contacter les saisisseurs du bureau de l'avocat poursuivant.

2020R01774VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : 1/ Abderaouf Ltaief, PDG d'une Société, demeurant 68 Route de Monastir - Sousse

2/ Mohamed Ben Manoubi Ayed, Employé à l'étranger demeurant à 68 Route de Monastir - Sousse

3/ Rafika Bent Manoubi Ayed, sans profession, demeurant à 68 Route de Monastir - Sousse

Débiteur saisie : 1/ Héritiers Slaheddine Ltaief : Mme Saida Bouhejba, ses fils Youssef, Mohamed Ammar et Rym, Profession libre, demeurant à la Rue Arbi Zarrouk, Marsa Cup - Tunis.

2/ Kamel Ben Youssef Ltaief, Homme d'affaire, demeurant à 16 rue Méditerranée, Sidi Bousaid - Tunis

3/ Jalila Bent Youssef Ltaief, sans profession, demeurant à 7 rue Tantaoui Jawhari - Ariana

Avocat Poursuivant : Maître Meher Dellel, avocat près la cour de cassation, domicilié à son étude sise place Farhat Hached - Sousse.

Désignation de l'Immeuble : 1/ La propriété dite «Madelin Matild» objet du titre foncier n° 136534 Sousse qui se constitue de la parcelle n°1 d'une superficie de 265 m², sur laquelle est édifié une villa qui se compose d'un rez-de-chaussée et un 1er étage et à lequel est incorporé une surface triangulaire de 13 m², sis à l'ongle rue Tarek Ibn Zied et rue El Farabi - Trocadéro - centre ville de Sousse.

2/ La propriété dite «Madelin Matild» objet du titre foncier n°136535 Sousse qui se constitue de la parcelle n°2 d'une superficie de 400 m², et se représente en un terrain nu derrière et jumelé au titre foncier n°136534 Sousse sis rue Tarek Ibn Zied - Trocadéro centre ville de Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à deux millions six cent neuf mille quatre cent cinquante dinars (2.609.450,000 DT) prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi dix septembre 2020 (10/9/2020) à partir de 9 heures à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sousse.

Participation aux enchères :

Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse.

2020S00758VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 Janvier Hammam Sousse.

Partie saisie : Mouldi Ben Monji Omran, caution solidaire et hypothécaire, demeurant à la rue Ouled Khelifa n°115 Jammel, 5020 Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, 03 rue Iben Badiss Khezema Est Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Jammel gouvernorat de Monastir d'une superficie de 156 m², objet du titre foncier n°42314 Monastir dénommé «IHEB».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois cent vingt deux milles cinq cent dinars (322.500.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent surenchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 9/9/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2020S00759VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Faouzi Ben Belgacem Ben Mabrouk Saïd, travailleur, sis Oudref Gabès.

Le défendeur :

1/ Yasmina Bent Mostapha Bensalah, femme de foyer, sis rue Aboulkacem Chebbi prés de Café Tunis Gabès.

2/ Salah Ben Kamel Ebn Elhaj Salah, travailleur, sis rue Aboulkacem Chebbi prés de Café Tunis Gabès.

3/ Nadia Bent Kamel Ebn Elhaj Salah, employé, sis rue Jamel Abdenaceur Gabès.

4/ Nayla Bent Kamel Ebn Elhaj Salah, employé, sis rue Aboulkacem Chebbi prés de Café Tunis Gabès.

5/ Najla Bent Kamel Ebn Elhaj Salah, employé, sis rue Aboulkacem Chebbi prés de Café Tunis Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Chagra Zohra, avocate à la cour de cassation 23 rue Habib Chagra 6000 Gabès.

Objet de la vente : Un lot de terrain sur lequel se trouve une station de service (vente de carburant- lavage - lubrification et graissage des voitures) contenant 4 pompes pour la distribution d'essence et Gasoil et 2 entrepôts équipés pour le lavage et la lubrification - graissage des voitures.

Il contient également une zone couverte comme magasin utilisée pour la vente des filtres et d'huiles. La station contienne également des réservoirs sous-sol pour stocker l'essence et gasoil sise à la route nationale n°1 reliant Gabès - Médenine zone Chentech délégation Gabes Est auparavant Gabès Sud actuellement objet de titre foncier n° 12764 Gabès.

Mise à prix : Un million cinquante et un mille huit cents dinars (1.51.800,000).

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès le mercredi 2 septembre 2020 à partir de 9 heures du matin au local du tribunal de première instance rue Farhat Hached Gabès.

La visite de l'immeuble : peut se faire tous les jours (horaires de travail) sauf les dimanches et jours fériés.

N.B : La consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Gabès et au cabinet de l'avocat poursuivant.

2020X00950VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40 %

Partie poursuivante : BH Bank (ex Banque de l'Habitat) S.A inscrite au RC de Tunis sous le n°B138811996 et ayant l'identifiant unique n°W0024588 représentée par D.G demeurant au 18 Avenue Med V Tunis 1080 ou à son point de vente concerné à Nabeul sis à l'avenue Bourguiba en qualité de créancier nantit inscrit.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant avenue Mohamed Salah Belhadj Résidence Le Printemps Immeuble «B» RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Wissem Ben Habib Ben Mohamed Belhadj Khalfallah titulaire de CIN n°06376586 tunisien directeur commercial d'une société demeurant rue Mongi Bali Nabeul en qualité de débiteur hypothéquant

Propriété saisie : tout l'immeuble revenant à la partie saisie constituant la parcelle 8 de l'immeuble objet du TF n°558681 Nabeul d'une superficie totale de 570 m² sis à Nabeul centre ville au bord d'une rue représentant une parcelle de terrain rectangulaire bâtie dont un café au bord de la route d'une superficie de 145 m² et 02 logements habitables, la surface du logement mitoyen au café est de 100 m² et se compose d'une chambre à coucher, salon, cuisine, SDB, WC, le 2e logement est de 165 m² et se compose de 04 chambres à coucher salon cuisine SDB WC un escalier menant au toit et 03 espaces découverts de surface de 160 m², l'état de la construction est récent et bon le plafond est en dalles et le plancher en carrelage ordinaire les murs des espaces découverts revêtus en faïence à 1.2 m les portes en bois ordinaire la construction est considéré au dessus du moyen et comportant toutes les dépendances selon l'expertise de Mr Habib Ferjani délégué par le président du tribunal de première instance de Nabeul selon l'ordonnance sur requête n°44206 du 27/9/2018.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (445.050,000 DT), frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le Mercredi 8/9/2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2020401510VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue El Khartoum le Belvédère Tunis

Tél : 71 784.579/800.159

Fax : 71.786.728

MF : 509781 N

Partie poursuivante : Abdelaziz Jammousi - Ayant son domicile élu cabinet Maître Sami Kotti 2 bis rue el Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Aziza Bent Chebil Nasri, demeurant au 15 rue des lumières Ariana (auparavant cité El Milaha) ou à son domicile élu cabinet Maître Fathi Mouldi - sis au 18 rue El Irak Lafayette Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotti 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : c'est le bien immobilier sis à 15 angle rue des lumières et avenue du Nil et autre rue sis à Ariana objet du titre foncier n°51277 Ariana dénommée «Nesr» d'une superficie de 389 m² sur lequel est édifié un bâtiment se composant d'un rez-de-chaussée de 4 pièces - salle de bain et toilette avec un local qui ouvre sur avenue des lumières et trois boutiques de surfaces différentes sur une rue ouvrante sur l'avenue des lumières (libres de suite) avec un sous-sol qui se compose d'une chambre - une salon - salle de bain et cuisine - le 1er étage se compose d'un hall d'entrée - deux chambres à coucher - salle de bain et un dressing - la surface du rez-de-chaussée est de 193.01 m² y compris le garage et la surface de l'étage est de 150 m² - le bâtiment est d'une architecture moderne et en bon état.

Les charges : La dite propriété n'est grevée d'aucune charge.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de sept cent soixante trois mille quatre cent quarante huit dinars 882 millimes (763.448,882 D).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi le 7/9/2020 à 9H et à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana - zone administrative Ariana.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020401515VEPA1

Avis aux créanciers

Cession

Décision judiciaire de la cession de

Société KANTAOUI HOLYDAYS - SA

Dossier règlement judicaire n°2014/54798

Capital social : 4.950.000 dt

IU : A3414495

Dossier règlement judicaire n°2014/54798

Siège social : Rue Salahdin El Ayouibi Hammam Sousse - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse le 30/6/2020, il a été décidé :

La cession de l'ensemble de la société «KANTAOUI HOLYDAYS - SA» à un tiers et la nomination de Me Salah Dhibi en tant que contrôleur de l'exécution qui prend en charge d'établir le cahier des charges et d'accomplir toutes les procédures nécessaires.

2020R01797VEPA2

Société Hôtelière et Touristiques «HILL DIAR » S.A.

Au capital de 525.000,000 DT

Siége social : Boulevard 14 Janvier 2011 la Route Touristique - Sousse

M.F : 000/M/A/0004594H

En vertu d'une décision rendue par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 13 juillet 2020 affaire n°21/224, il a été déclaré notamment la désignation de Mr. Ismail Sbai en qualité d'administrateur judiciaire chargé d'élaborer un rapport relatif des situations économiques, financières et sociales.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances antérieures à la date du 13 juillet 2020 au siège dudit expert sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2020S00745VEPA2

Avis aux créanciers d'ouverture des procédures de distribution des deniers conformément aux articles 466 et 468 du CPCC)

Conforment à la décision du juge de distribution des deniers au tribunal de première instance de Mahdia du 16/7/2020 dans l'affaire n°77, suite à la requête présentée par l'avocat Maître Montassar Cherif, son adresse à Mahdia, et suite à la consignation de 3000 dinars provenant de la vente des biens de la société BELS OF DECO, conformément au certificat n°1901311S du 25/02/2020 délivré par la trésorerie régionale des finances de Mahdia, les procédures de distribution de ces deniers sont autorisées.

Ainsi, dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en

l'étude du quel son domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2020S00749VEPA2

Avis aux créanciers d'ouverture des procédures de distribution des deniers conformément aux articles 261 CC et 466 du CPCC)

Conforment à la décision du juge de distribution des deniers au tribunal de première instance de Mahdia du 16/7/2020 dans l'affaire n°78, suite à la requête présentée par l'avocat Maître Montassar Cherif, son adresse à Mahdia, et suite à la consignation de 5000 dinars provenant du fonds de commerce de Houssem Ben Slama (buvette «MIMO»), conformément au certificat n°1800693L du 11/11/2019 délivré par la trésorerie régionale des finances de Mahdia, les procédures de distribution de ces deniers sont autorisées. Ainsi, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation contenant élection de domicile dans le ressort du tribunal. Dans tous les cas, ces pièces doivent être remises au juge commis au plus tard au cours de la réunion.

2020S00750VEPA2

Appel d'offres

Location gérance d'un fonds de commerce

Etablissement Riadh Charfeddine

CAFE MOZART

Carthage Center Avenue 14 Janvier Sousse

I.U : 211920G

N° d'Affiliation à la CNSS : 50137/85

En vertu d'une décision rendue par la chambre de redressement judiciaire au Tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 15/6/2020 dans le cadre de l'affaire n°5600/181 portant octroi de l'établissement Riadh Charfeddine (CAFE MOZART SOUSSE) en gérance libre sur sept (07) ans et l'approbation du cahier des charges relatif à ladite opération par Mr le juge commissaire audit tribunal, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé : contrôleur d'exécution (Immeuble Ahmadia 04 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse 98401023) lance un appel d'offres pour la location du fonds de commerce dudit établissement.

La mise à prix est fixée à cent quarante quatre mille dinars (144.000,000) par an. Ceux désirant participer peuvent contacter le contrôleur d'exécution à son adresse sus indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 100 dinars, les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées au juge commissaire au tribunal de première instance de Sousse par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune Indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Appel d'offres relatif à la location gérance du Fonds de commerce de l'établissement Riadh Charfeddine Café Mozart Sousse.

Le dernier délai de remise des offres est fixé à trente (30) jours à partir de la publication de cette offre au JORT.

2020S00752VEPA2

Sté LINA CAR

Adresse : Rte de Djerba km 0.5 - Zarzis

Matricule fiscal : 1120674P

Registre de commerce : B20180482009

Suite à la décision du juge d'instruction - cinquième bureau au tribunal de première instance de Médenine dans l'affaire n°25600 en date de 23/7/2020. Mr Jmel Sami a été nommé mandataire judiciaire de la société LINA CAR pour administrer et gérer tous les affaires de la société.

2020X00954VEPA2

Cession totale de la société De Développement Touristique De La Goulette

«Hôtel La Jetée»

MF : 0496072 T

RC : B113171996

Le Contrôleur De Justice Badreddine Aifa

Le "Contrôleur de justice de la Société de développement touristique de la Goulette «La Jetée» BADREDDINE AIFA informe qu'en vertu du procès verbal de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Tunis daté du 14/7/2020, il a été décidé ce qui suit : Après avoir pris connaissance du jugement annoncé par le présent tribunal date du 20/01/2012 sous le numéro 575. Aprés avoir pris connaissance de la décision du présent tribunal daté du 4/01/2017. Après avoir pris connaissance du rapport du juge d'entreprise date du 13/7/2020 mentionnant la réception du tribunal de deux offres dans le quel, il a demande la prise de décision relatif au dit deux offres. Après l'ouverture des deux dites offres et la vérification de leurs formalités ainsi que leurs contenus le tribunal réuni en chambre de conseil en date du 14/7/2020 a décidé : l'acception du deuxième offre présenté par Mr Aous Belhaj, relatif à l'achat de la société de Développement Touristique de La Goulette «Hôtel La Jetée».

L'autorisation de finaliser la procédure de la cession. Conclure le contrat de vente dans un délai de deux mois à partir de la date du présent jugement. Le bénéficière de la cession doit payer la totalité du prix dans le dit délai. Tous ça est sous le control du juge tutelle Madame Nadia Ghanmi. Le refus de la première offre. Autoriser au contrôleur de justice de mentionner le présent jugement au registre national des entreprises et le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à la charge de la demanderesse du redressement et informer la commission de suivi des entreprises en difficultés économique.

2020401450VEPA2

Changement d'administrateur judiciaire

Société école supérieure privée d'administration d'affaire et de droit Ibn Sina

I.U : 0761182F

En vertu de la décision numéro 897 rendu par le vice président du tribunal de première instance de Tunis rendu le 28/10/2019, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société «Ecole supérieure privée d'administration d'affaire et de droit IBN SINA» avec la Nomination d'administrateur judicaire Mr Salaheddine Selim et Madame Safa Rattazi Juge tutelle.

Aussi il a été décidé par le vice président du tribunal de première instance de Tunis le 15/7/2020 le changement de Mr Salaheddine Selim par Mr Aifa Badreddine Administrateur Judiciaire pour continuer la mission numéro 897 conformément aux dit texte sus-indiqué.

2020401451VEPA2

Tribunal de Première Instance de Manouba

Faillite de la Société SUPER PALETTES

Jugement en date du 14/5/2020 prononçant la faillite de la société SUPER PALETTES, sise à Ain El Karma Mornaguia 1110 Manouba, Matricule fiscal : N°0934357W, Registre de commerce n° B2645422005.

- Jugement N°10846

- Date de cessation de paiement : 9/4/2018

- Juge commissaire : Mme Nesrine Jebali

Syndic de faillite : L'Expert Mr Mohamed Lotfi Kefi, 19, Rue Gharnouta Bab Benat Tunis.

Les créanciers de la faillite indiquée ci-dessus sont invités à produire leurs titres de créances avec bordereau indicatif des pièces remises et des sommes réclamées dans un délai de quinze jours à partir de la date de la publication du présent avis au cabinet du syndic, le bordereau certifié sincère et véritable, signé par le créancier ou par un mandataire dont le pouvoir doit être joint.

Le syndic de faillite : L'Expert Mohamed Lotfi Kefi, 19, Rue Gharnouta Bab Benat Tunis.

2020401469VEPA2

Décision de l'ouverture de procédure distribution

Nous Madame Abir Khedhri juge auprès du tribunal de première instance d'Ariana chargée de l'affaire de distribution numéro 250 suite à la décision du président du tribunal en date du 02/3/2020.

Après avoir vu une demande de distribution déposée par maître Jalila Ghodbani au nom des héritiers Bousaid et les documents qui les accompagnent en particulier la réquisition de consignation du prix de vente numéro 15963 du 3/4/2018 et une liste des noms du débiteur et des créanciers et l'opposante à la consignation du prix la société Ettaamir au nom de son représentant légal et leurs sièges sociaux et leurs professions conformément aux articles 465 et 466 du cpcc.

Nous donnons l'ordre de l'ouverture des procédures de la distribution de l'argent comptant la somme d'un million et cent quatre vingt quinze mille et deux cent dinars (1195,200, 000 dinars) provenant de la vente d'une propriété enregistrée du titre foncier numéro 42143 Tunis saisie du débiteur Omar Lahzemi et au bénéficiaire de l'adjudication les héritiers de Boussaid suite au jugement numéro 1240 émis par le tribunal de première instance d'Ariana le 7/10/2005.

Nous donnons également l'ordre au greffier pour mener les procédures de publicité et de sommation conformément aux articles 466-467-468 du cpcc.

Tout créancier potentiel doit présenter ces titres de créances au greffe du tribunal chargé de l'affaire et ceci dans les trente jours de la publication au JORT à peine de nullité de droit de poursuite et ceci conformément à l'article 468 de cpcc. Dans les trente jours de la publication au JORT de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis; insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cette décision d'ouverture de procédure de distribution a été publiée dans le journal la Presse le 17/7/2020 page 12.

2020401478VEPA2

Société industrielle et commerciale de friperie «SICOFRIPE» à responsabilité limitée

RC : B138941997

MF : 13928L

En vertu de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Tunis en matière de référe dans l'affaire enrôlée sous le n°54517 du 10/7/2020, il a été décidé d'infirmer le jugement rendu en matière de référé par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire enrôlée sous le n°15711 du 5/02/2020 qui a désigné Mr Enis Ezzeddine administrateur judiciaire sur la société «SICOFRIPE». Ainsi la gestion de la dite société restera assuré par son gérant légal Mr Fethi Bezrati.

2020401480VEPA2

Approbation d'un plan de sauvetage

SOCIETE PENSION BEAU RIVAGE

Zone Touristique Houmt Souk Jerba

Matricule fiscal : 000/M/A/1060388/B

Identifiant unique : 1060388B

N°d'affiliation à la CNSS : 00228916

En application du jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine en date du 15/7/2020, affaire n°1883, la cour prononce la cession de la SOCIETE PENSION BEAU RIVAGE à monsieur Taieb Beyehi CIN n°00776175 et la nomination de Monsieur Taieb Zerriaa contrôleur d'exécution chargé d'achever les formalités de cession et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques et la publication du présent jugement au JORT.

2020401509VEPA2

Clôture de faillite

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 15 juillet 2020 dans l'affaire n°253, il a été procédé à la clôture des opérations de faillite de «la société d'Excellence Service et Sécurité» - dont la représente légale est la dénommée Arwa Jenadi - SARL inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°B124332002, M.F : S385777 et ce, pour inexistence d'actif.

Toute opposition des créanciers doit être présentée dans un délai de 20 jours de la parution de cet avis, au bureau du syndic de faillite sis à 3, rue Sebha 2068 Mourouj 3 - Tél : 98 272 797.

2020401513VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société SOMAGRI S.A

Société anonyme

Au capital social : 1 425 000 DT

04 Rue, Sophonisbe Notre Dame 1002 Tunis

Identifiant unique : 0858216 E

Les Actionnaires de la société SOMAGRI SA sont convoqués à :

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 27 août 2020 à 11 heures à l'hôtel Golden Tulip Belvédère (ex : Mechtel) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Décision ordinaire :

1- Examen des états financiers ; Lecture et discussion du rapport d'activité du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2019; Lecture du rapport général du commissaire aux comptes; approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs.

2- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des opérations règlementées prévues par l'article 200 des codes des sociétés commerciales

3- Affectation du résultat de l'exercice 2019

II- Décision extraordinaire :

1- Mise à jour des statuts conformément à la loi transversale du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

2020R01757SANB3

Convocation

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social : 14, Rue du commerce ZI la Charguia 1 - 1080 Tunis Carthage

R.N.E : 0013953 M

Les actionnaires, de la société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le vendredi 4 septembre 2020 à 10H, à une assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, 14, Rue du Commerce, Z.I La Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'A.G.O :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2019.

3- Approbation des comptes de l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Délégation de pouvoirs.

2020R01762SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de L'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 21 août 2020 à 13h 30 min au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Sud sis rue Colonel Béjaoui - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et de délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2019.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

7- Approbation de la nomination ou du renouvellement du mandat des membres permanents au conseil d'administration.

2020R01766SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 août 2020 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2020R01771SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2020

Société Interbancaire de Télécompensation

SA au capital de 5.040.000 Dinars

Siège social : Maison du Banquier

Av. Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0719308J

Messieurs les actionnaires de la Société Interbancaire de Télécompensation sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 août à 11 heures, au siège de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;

2- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

6- Ratification de la cooptation de deux membres du Conseil d'Administration;

7- Allocation des jetons de présence et fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne au titre de l'exercice 2020.

2020R01775SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Jeudi 27 Août 2020

LEVEL4

Société anonyme

Au capital social de 15.000.000 dinars

Siège social : 42 Rue Platon, Zone Administrative Kheireddine, Le Kram 2015 Tunisie

MF : 1538715 X/A/M/0000

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2020 à 14 heures au siège de la société sis au 42, Rue Platon, Zone Administrative Kheireddine, 2015 Le Kram, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2019 ;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice 2019;

5. Mission du Président du Conseil d'Administration;

6. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs;

7. Agrément des nouveaux actionnaires;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchement veuillez-vous faire représenter conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les documents afférents à cette Assemblée, sont tenues à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société sus-indiqué.

2020R01800SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De «TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT» SA

Société anonyme

Au capital de 18200 000.000 de dinars

Siège social : Résidence Monaco, Rue 14 Janvier 4000 - Sousse

MF : 1417331M

Une convocation à l'assemblée générale extraordinaire a été reportée du 18-8-2020 au 5-9-2020 tout en conservant le même ordre du jour.

Messieurs les actionnaires de «TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT» SA sont convoqués par le conseil d'administration qui aura lieu à «Narjes1 Kantaoui - Hammam Sousse » le 5/9/2020 à 8H : 30 mn à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission de KPMG.

2. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2015-2016-2017.

3. Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018-2019-2020.

4. Attributions des pouvoirs pour les formalités légales.

2020S00772SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De «TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT» SA

Société anonyme

Au capital de 18200 000.000 de dinars

Siège social : Résidence Monaco, Rue 14 Janvier 4000 - Sousse

MF : 1417331M

Une convocation à l'assemblée générale ordinaire a été reportée du 01/09/2020 au 15/9/2020 tout en conservant le même ordre du jour.

Messieurs les actionnaires de «TUNIS BAY ALLIANCE GOLF PROJECT» SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à «Narjes 1 Kantaoui - Hammam Sousse» le 15/9/2020 à 10H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

2. Approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

3. Approbation de conventions règlementées

4. Affectation des résultats des exercices 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

5. Quitus au membre du conseil d'administration et au Directeur Général

6. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2021-2022-2023

7. Attributions des pouvoirs pour les formalités légales.

2020S00773SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

SOCIETE KRICHEN GALVANOPLASTIE 'SKG'

SA au capital social de 2 725 000 DT

Siège social : Route de l'Aéroport km 4,5 Sfax

MF : 18365 T/A/M/000

Identifiant unique : 0018365T

CNSS : 126356-62

Les actionnaires de la société KRICHEN Galvanoplastie «SKG» sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social samedi 29 août 2020 à partir de 10 h à route l'Aéroport km 4.5 zone industrielle Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

2. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

3. Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2019,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

5. Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

7. Questions diverses,

8. Pouvoirs pour formalités,

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2020X00942SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Société de

Développement et d'Investissement de Tataouine

Société anonyme

Capital de 5.000.000 TND

Siège social : 128 Av Habib Bourguiba

Immeuble Al Baraka 1er étage Tataouine 3200

Identifiant Unique : 1457952J

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement de Tataouine sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 31 août 2020 à partir de 10 heures à l'hôtel «Novotel» Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

- Affectation des résultats.

- Fixation et octroi des jetons de présence pour les administrateurs pour l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

2020X00955SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société «Haifa pour le Développement et l'Investissement»

Société anonyme

Au capital de 5.315.000 dinars

Siège social : Immeuble Mirmar Business City, Bloc B, Appartement 4.6, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis

I.U : 1605717/B

Messieurs les Actionnaires de la Société «Haifa pour le Développement et l'Investissement» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 29 août 2020 à 10h, à l'hôtel Thabraca, 8110 Tabarka, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet de réduction et d'augmentation du capital

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes

3. Autorisation pour la réduction et l'augmentation du capital

4. Modifications corrélatives dans les statuts

5. Pouvoir an Conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités et procédures de réduction et d'augmentation du capital

6. Modifications de l'article 5 des statuts pour changement de siège social

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des actes juridiques

Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix muni d'un mandat spécial

Tous les documents relatifs à l'AGE sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2020401479SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERAL DRINKS S.A en liquidation

Au capital de 260.000 Dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - ZI Aéroport 2035 Tunis - Carthage

MF : 0445041E/A/M/000

RC : B115211996

CNSS : 181119-20

Messieurs les actionnaires de la société GENERAL DRINKS S.A. en liquidation sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à 11, Rue des Entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage, le Mardi 1er septembre 2020 à 9 heures 30 minutes à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Examen des Etats Financiers arrêtés au 31 Décembre 2018 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et approbation des Etats Financiers arrêtés à cette date;

4. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'Exercice 2018 ;

5. Affectation du Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;

6. Examen des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

7. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2019 et approbation des Etats Financiers arrêtés à cette date;

8. Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2019 ;

9. Affectation du Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019;

10. Ratification de la prorogation du mandat du liquidateur au 31 août 2020.

11. Approbation des travaux de liquidation et octroi du quitus au liquidateur ;

12. Nomination d'un nouveau liquidateur à compter du 1er septembre 2020 et fixation de ses honoraires.

13. Questions diverses.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires à 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2020401493SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2020

ORANGE TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 31.335.600 DT

Siège social : Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : N°868024 D

MF : 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 22 septembre 2020 à 10H30, au siège de la société sis à l'Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, immeuble Orange - centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion consolidé relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 pour Orange Tunisie groupe;

2- Pouvoirs en vue de formalités.

2020401501SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire d'Orange Tunisie SA

ORANGE TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital social de 31.335.600 DT

Siège social : Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant unique N°868024 D

MF : 868024 D/A/M/000

Matricule CNSS : 167964-57

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 22 septembre 2020 à 11H, au siège de la Société sis à l'avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Immeuble Orange, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examiner et statuer sur la situation de la société au regard de l'article 388 du CSC;

- Pouvoirs en vue de formalités.

2020401502SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

MF : 001174 C/A/M/000

N° CNSS : 039221-33

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 Menzah6, le jeudi 3/9/2020 à 9h en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de l'assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/5/2019

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2019.

3) Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019

4) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

7) Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2020.

8) Ratification d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

9) Questions diverses.

2020401507SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE COMMERCIALISATION DE TEXTILES «SOCOTEX»

Société anonyme

Au capital de 883.800 dinars

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle - 1000 Tunis

RC : 1401T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont invités à se réunir à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV 4 - Menzah 6, le jeudi 3/9/2020 à 11h en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la société pour l'exercice 2019

3) Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

4) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

5) Affectation des résultats

6) Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019

8) Détermination des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2020

9) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022 et désignation de nouveaux administrateurs

10) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020 - 2021-2022

11) Questions diverses.

2020401512SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 24/9/2020

SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY

SA au capital de 4 825 000 Dinars

Identifiant Unique N° 0818400F

Siège social : Les Berges du Lac II - 1053 - Tunis

Les Actionnaires de la société anonyme dite south MEDITERRANEAN UNIVERSITY SMU sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 24/9/2020 à 15h au siège de la Société sis au Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2019.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6- Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Générale au titre de l'exercice 2019.

7- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2020-2021 et 2022.

9- Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2020-2021 et 2022.

10- Questions diverses.

11- Pouvoirs pour formalités.

2020401514SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société Insurance Reinsurance Services INRISE SA

Capital : 2 000.000 DT

Siège social : 64, Rue d'Iran 1002 Tunis

RC : B0126862007

MF : 0999428Y

CNSS : 265320-25

Les actionnaires de la société Insurance Reinsurance Services INRISE SA sont convoqués à une AGO au siège de la société sise au 64 Rue d'Iran Lafayette Tunis et ce le jeudi 27 août 2020 à 10h.

La présente convocation est effectuée conformément à l'article 28 des statuts.

L'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du retard de convocation des AG des exercices 2017 et 2018.

2. Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et 2018.

3. Approbation des états financiers des exercices 2017 et 2018.

4. Affectation des résultats des exercices 2017 et 2018.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Situation de Madame Moufida Abdelli.

2020401531SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdia

Siège social : Rue Taieb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tel : 73 681 641

Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 qui se tiendra jeudi le 10 septembre 2020 à 8H à la maison de culture de Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2019.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2019.

3/Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2019.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2019.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2019.

8/ Election des membres du conseil d'administration.

A/ La présentation des demandes de candidature aux élections des membres du conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du Conseil d'administration du 17 Août 2020 au 22 Août 2020 à 14 heures par lettre recommandée avec accusé de réception et paiement de deux cent dinars caution de gestion.

B/ Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2019 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 01 septembre 2010 au 8 septembre 2010 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type de sociétés Mutuelle de base).

2020T00699SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles «MOTOCOP»

RNE : 033535 H

CNSS : 02545642

Siège social : 24 rue de Guinée - 1002 Tunis

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale des services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 septembre 2020 à 10h, à l'hôtel «Royal Hammamet» sis à Yassmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Examen de la situation des adhérents qui ne réalisent pas de transactions selon l'article 8 du statut

2) Cooptation de nouveaux adhérents

A/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

B/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise.

2020401503SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété : Monsieur Mounir Abderrahmane Fathallah, CIN n°00341891 déclare la perte du titre de propriété n°09/3856 relatif à ses parts représentant 834 m² soit 834 parts dans le titre foncier n°29420 Ariana dénommé "RAWDHA" d'une superficie totale de 3678 m² soit 3678 parts sise 27 rue Mueawia Ebn Houdayj Borj Louzir Ariana.

Suite à la déclaration sur l'honneur signée légalisée en date du 6/02/2020.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Emna Krichène, 1 Rue Mahmoud El Matri, Le Belvédère - 1002 Tunis.

2020T00706DIVD2

Avis au public

Mr Hssouna Wanassi Résident cité Iben Mandhour n°34 Mourouj 1 Ben Arous CIN n°00359661 du 14/01/2012 annonce aux publics que le lot n°16 Rue Ile de Zembra viabilisation de Mr Thamer Chakchouk Ain Zaghouan cité El Arkabil titre 62269 Tunis situation devant la justice personne n'a le droit d'acheter ou replacer.

2020R01751DIVD2

Avis

Refus d'accepter un héritage

En vertu d'un acte notarié établi par les Notaires; Hamida Methnini et Saida Chochaine en date du 7/7/2020, Fatma Zardi (veuve de Mohamed Etthaher Ben Salem Iben Hadj Salem), Zineb et Salem et Kaled et Nabil fils de Mohamed Etthaher Ben Salem Iben Hadj Salem ont refusé d'accepter l'héritage de ce dernier quel qu'il soit des meubles ou des immeubles immatriculés ou non selon l'article 24 1/2 C.O.C.

2020S00762DIVD2

Perte

Abd Elkadher Ben Ameur Ben Kader annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface environ 561.10 m² sise route de Teniour Km8 Tbolbi est perdu et il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Tout personne ayant une opposition doit le faire auprès du notaire Malek Medhioub 15 place 5 décembre Médina Sfax dans un délai maximum de soixante dix jours.

2020X00940DIVD2

Avis

Les Héritiers de Najet Ben Weda déclarent avoir perdu leurs titre de propriété d'une parcelle de terre avec construction situé sur la route de Mahdia km 7 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2020X00941DIVD2

Avis

Moncef Ben Mohamed Hentati et sa femme Samira Kacemtini annoncent la perte de leur acte d'une parcelle de 163m² comprenant une villa sise route Manzel Chaker km3 Sfax ils veulent introduire un 2 acte original, ceux qui ont opposition l'annoncent auprès du notaire Rachid Cheikh Rouhou 48 Rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2020X00951DIVD2

Avis

Abdel Aziz Lamri annonce la perte de son titre de propriété d'une parcelle de superficie 738m² sise à la route de Gabès km 9 Sidi Abid Sfax limitée du Sud, et l'Est par Mabrouk Lamri, du nord par un passage et à l'Ouest par une rue. Il veut extraire un autre acte original.

Toute opposition doit être adressée auprès du notaire Rachid Cheikh rouhou 48 Rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2020X00952DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Nawar Bent Hechmi Ben Marwen Ben Jdidia annonce que son titre de propriété d'un terrain de 5089.5 m² situé à route Manzel Cheker Km6 hay Sfax borné Sud Drira, Est Mohamad Hassanin, Nord rue Ouest Sovana Ben Jdidia provenant de donation le 25 mars 2017 enregistré à Sfax le 13 avril 2017 n°M020255 dressé par les notaires Ahmad Bacar et Walid Masmoudi a disparu et veut distraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à rue Slim Charfi près de la mosquée Sidi Belhssan Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X00958DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Fathia Bent Mansour Ben Ali Ben Abdallah annonce que son titre de propriété d'un terrain de 780 m² situé à route Sidi Mansour Km4 centre hdiji Sfax borné Sud Abd el Hedi et Zainab Jerbi, Est rue, Nord rue Ouest Omri provenant du partage le 30 août 2005 enregistré à Sfax le 26 janvier 2006 n°M005122 dressé par les notaires Ahmad Bacar et Abd Aziz Bouatteur a disparu et veut distraire un autre original.

Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à rue Slim Charfi près de la mosquée Sidi Belhssan Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X00959DIVD2

Avis

Monsieur Houssein Haj Ali informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 26/11/2013 dressé par les notaire Abdel Majid Bouaziz et Mourad Chtourou et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2020X00961DIVD2

Avis

Monsieur Jamel Amara informe le public qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 6/5/1992 dressé par les notaires Abd Jlil Bourawi et Sadok Ben Hmadou et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2020X00962DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;
- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 96-1493 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;
- Vu le décret n° 96-2041 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Gafsa**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gafsa porte à la connaissance du public qu'en date du **16 Janvier 2020** le rapport de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, a été déposé au siège du gouvernorat de **Gafsa**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Gafsa**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
Majoura	Sened	28769	**Nord :** Piste Agricole **Sud :** Les Parcelles N° 154 et 156 du secteur cadastral «A» Majoura **Est :** Gouvernorat de Sidi Bouzid **Ouest :** Les Parcelles N° 162 et 163 du secteur cadastral «A» Majoura	86488

2020R01754MINA4

ASSURANCES ZITOUNA TAKAFUL

Actif du Bilan Combiné arrêté au 31/12/2019 (exprimé en dinars)

	31/12/2019			31/12/2018		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs incorporels	-	360 113	360 113	-	166 645	166 645
Actifs corporels d'exploitation	-	853 895	853 895	-	930 252	930 252
Placements	76 291 028	24 895 236	101 186 264	64 770 602	10 642 985	75 413 587
Part des réassurances dans les provisions techniques	8 456 158	-	8 456 158	8 000 126	-	8 000 126
Créances	24 509 291	6 208 420	30 717 711	16 390 102	8 895 740	25 285 842
Autres éléments d'actif	11 174 691	1 653 780	12 828 470	9 061 206	799 427	9 860 633
Total de l'actif	120 431 168	33 971 443	154 402 611	98 222 035	21 435 049	119 657 084

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2019 (exprimé en dinars)

	31/12/2019			31/12/2018		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents						
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	-188 888	-	-188 888	-799 681	-	-799 681
Surplus ou déficit de l'exercice	514 277	-	514 277	610 793	-	610 793
Total des Actifs Nets des Adhérents	325 389	-	325 389	-188 888	-	-188 888
Capitaux propres des Actionnaires						
Capital social ou fonds équivalent	-	25 000 000	25 000 000	-	15 000 000	15 000 000
Autres Capitaux propres		2 000 000	2 000 000			0
Résultat reporté	-	-342 129	-342 129	-	-742 095	-742 095
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-	26 657 871	26 657 871	-	14 257 905	14 257 905
Résultat de l'exercice	-	3 513 257	3 513 257	-	2 399 967	2 399 967
Total capitaux propres avant affectation	-	30 171 128	30 171 128	-	16 657 871	16 657 871
Total actifs nets et capitaux propres	325 389	30 171 128	30 496 517	-188 888	16 657 871	16 468 983
Passifs						
Provisions pour autres risques et charges	-	1 100 000	1 100 000	-	600 000	600 000
Provisions techniques brutes	102 283 503	-	102 283 503	82 335 056	-	82 335 056
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	6 619 573	-	6 619 573	5 174 721	-	5 174 721
Autres dettes	11 202 702	2 455 946	13 658 649	10 901 147	3 873 813	14 774 960
Autres passifs	-	244 369	244 369	-	303 365	303 365
Total du passif	120 105 779	3 800 315	123 906 094	98 410 923	4 777 178	103 188 101
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif	120 431 168	33 971 443	154 402 611	98 222 035	21 435 049	119 657 084

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Opérations brutes 31/12/2019	Cessions 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
Primes	12 978 795	1 294 335	11 684 460	10 524 410
Produits de placements	2 890 125		2 890 125	1 700 713
Charge de sinistres	1 156 906	132 089	1 024 817	753 929
Variation des autres provisions techniques	9 374 232	-15 587	9 389 819	8 610 508
Frais d'exploitation	2 322 462	716 301	1 606 161	1 744 243
Commissions reçues des réassureurs		716 301	716 301	274 434
Charges de Gestion de placements	802 379		802 379	292 646
Autres charges techniques	168 405		168 405	415 572
Impôt sur le résultat	812 496		812 496	305 217
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial	1 232 040	-461 531	770 508	103 009

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général(exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Opérations brutes 31/12/2019	Cessions 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2019	Opérations nettes 31/12/2018
Primes acquises (-)	43 501 860	6 184 176	37 317 684	32 003 707
Produits de placements	3 189 000		3 189 000	2 296 261
Charge de sinistres	26 760 616	2 667 570	24 093 047	20 323 709
Variation des autres provisions techniques	279 981		279 981	231 251
Frais d'exploitation	12 405 065	1 650 056	10 755 009	9 326 853
Commissions reçues des réassureurs		1 650 056	1 650 056	1 643 554
Charges de gestion des placements	1 236 490		1 236 490	578 103
Autres charges techniques	3 751 368		3 751 368	2 559 535
Impôt sur le résultat	647 020		647 020	772 732
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général	1 610 319	-1 866 550	-256 231	507 785

L'état de Résultat de l'Entreprise Takaful et ou Rétakaful (exprimé en Dinars)

Période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019

	31/12/2019	31/12/2018
Commission Wakala	13 036 196	11 456 599
Commission Moudharaba	1 191 017	608 401
Produits des placements	1 048 844	268 607
Charges de gestion des placements	154 735	147 982
Autres produits d'exploitation	147 512	142 760
Charges générales d'exploitation	10 426 408	9 048 795
Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation	485 347	435 434
Résultat d'exploitation avant Impôts	4 357 080	2 844 157
Impôt sur le résultat	843 816	401 037
Résultat d'exploitation après Impôts	3 513 264	2 443 120
Résultat extraordinaire	-8	-43 153
Résultat net de l'exercice	3 513 257	2 399 967

Extrait du rapport des Co-commissaires aux comptes:

Ces états financiers font ressortir un total bilan combiné net de154 402 611Dinars et un résultat bénéficiaire combiné de l'exercice de 4 027 534 Dinars et une variation de trésorerie combiné positive de 2 745 642 Dinars. Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ZITOUNA TAKAFUL au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

ECC- MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

2020R01750BCFA5

ASSURANCES BIAT

Immeubles Assurances BIAT Les Jardins du Lac (Lac II)
1053 les Berges du Lac. Tunis
R.C B 160631997
Tél.: (216) 31 300 100
Fax:(216) 71.197.810
general@assurancesbiat.com.tn
www.assurancesbiat.com.tn

LES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019
Tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'AGO du 29 Juin 2020

(En dinars)

Actifs du Bilan	Montant brut Au 31/12/2019	Amortissement & Provisions Au 31/12/2019	Montant net Au 31/12/2019	Montant net Au 31/12/2018
Actifs incorporels	2 576 039	(1 918 106)	657 933	731 817
Actifs corporels d'exploitation	4 749 151	(3 431 717)	1 317 434	1 656 903
Placements	428 149 506	(2 160 884)	425 988 622	343 002 994
Part des réassureurs dans les provisions techniques	22 853 261		22 853 261	22 776 611
Créances	32 820 722	(10 514 004)	22 306 718	23 934 145
Autres éléments d'actif	15 123 813		15 123 813	18 166 709
TOTAL	506 272 493	(18 024 711)	488 247 782	410 269 179

Capitaux Propres et Passifs du Bilan	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	41 041 501	36 623 171
Résultat de l'exercice	11 603 673	8 768 904
Capitaux propres avant affectation	52 645 174	45 392 075
Passifs		
Autres passif financiers	70 856 233	28 971 707
Provisions pour autres risques et charges	500 000	500 000
Provisions techniques brutes	335 021 991	307 426 969
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	16 956 059	15 035 012
Autres Dettes	11 606 578	12 301 302
Autres Passifs	661 748	642 114
TOTAL	488 247 782	410 269 179

Etat de résultat technique de l'assurance Non Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2019	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2019	Opérations Nettes Au 31/12/2019	Opérations Nettes Au 31/12/2018
Primes acquises	59 384 389	(15 057 965)	44 326 424	41 763 044
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 658 875		7 658 875	8 235 528
Autres produits techniques	359 080		359 080	0
Charges de sinistres	(39 780 275)	9 126 434	(30 653 842)	(30 795 044)
Variation des autres provisions techniques	83 108		83 108	708 607
Participation aux bénéfices et ristournes	134 633	(131 044)	3 590	(316 724)
Frais d'exploitation	(20 790 296)	3 060 712	(17 729 584)	(16 238 497)
Autres charges techniques		(358 892)	(358 892)	(347 376)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	7 049 513	(3 360 755)	3 688 758	3 009 538

Etat de résultat technique de l'assurance Vie	Opérations Brutes Au 31/12/2019	Cessions/Rétrocessions Au 31/12/2019	Opérations Nettes Au 31/12/2019	Opérations Nettes Au 31/12/2018
Primes acquises	62 058 715	(3 378 482)	58 680 233	67 315 029
Produits de placements	18 695 549		18 695 549	13 558 274
Charges de sinistres	(33 197 509)	318 501	(32 879 007)	(27 824 334)
Variation des autres provisions techniques	(23 738 466)	149 184	(23 589 282)	(36 569 677)
Participation aux bénéfices et ristournes	(517 937)	1 728 852	1 210 915	978 984
Frais d'exploitation	(6 510 320)	273 826	(6 236 494)	(7 578 443)
Autres charges techniques				
Charges de placements	(2 761 436)	(25 988)	(2 787 434)	(450 281)
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	14 028 597	(934 117)	13 094 481	9 429 552

Etat de Résultat	31/12/2019	31/12/2018
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Non Vie	3 688 758	3 009 538
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance Vie	13 094 481	9 429 552
Produits des placements	10 650 427	11 112 721
Charges des placements (assurances et /ou réassurances Non Vie)	(1 789 863)	(1 629 672)
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance Non Vie	(7 658 875)	(8 235 528)
Autres produits non techniques	612 448	162 896
Autres charges non techniques	(866 352)	(135 830)
Résultat provenant des activités ordinaires	17 731 024	13 713 676
Impôts sur le résultat	(5 643 613)	(4 326 675)
Pertes extraordinaires	(483 738)	(618 096)
Résultat Net de l'exercice	11 603 673	8 768 904

Etat De Flux De Trésorerie	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	5 211 653	1 054 464
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	0	32 400
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	(3 919 980)	(2 016 530)
Incidence des variations de taux de change	42 649	322 326
Variation de trésorerie	1 334 323	(607 340)
Trésorerie de début d'exercice	3 356 251	3 963 591
Trésorerie de fin d'exercice	4 690 574	3 356 251

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Assurances BIAT sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers la Société Assurances BIAT sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.
L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 08 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au covid-19 et font ressortir des capitaux propres positifs de 52 645 174 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11 603 673 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au niveau de la note n°6 « Evènements postérieurs à la date de clôture », le premier trimestre 2020 a vu le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent liée à la propagation du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier et qui aura des répercussions importantes sur l'ensemble de l'économie mondiale et des marchés financiers.

A l'échelle Nationale, plusieurs mesures, et notamment le confinement général, ont été prises par les Pouvoirs publics pour limiter la propagation du virus. Ces mesures pourraient être renforcées si nécessaire et leurs conséquences économiques et sociales constituent des facteurs de risque pouvant impacter les activités de la Compagnie, ses résultats d'exploitation ainsi que la structure de ses emplois et de ses ressources.

Forte de sa solidité financière, Assurances BIAT dispose d'une forte capacité de résilience à la crise actuelle si sa durée est maitrisée et estime que les recommandations prévues par le communiqué du CGA en date du 06 avril 2020 portant sur les mesures devant être prises par les sociétés d'assurance et de réassurance pour faire face à la pandémie (COVID-19) sont respectées par Assurances BIAT notamment en matière de constitution de provisions techniques.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à l'ajustement des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 08 Avril 2020 et tiennent compte des éléments connus à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 08 avril 2020.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

-

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

FMBZ-KPMG Tunisie	**FINOR**
Mme Kalthoum BOUGUERRA	**M. Walid BEN SALAH**
Associée	**Associé**

2020R01758BCFA5

SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

LES ETATS FINANCIERS ANNUELS 2019

ACTIF DU BILAN	au 31/12/2019			au 31/12/2018
	Montant Brut	Amortiss & Provisions	Montant Net	Montant Net
Actifs incorporels	14 366 499	7 784 768	6 581 732	7 952 997
Actifs corporels d'exploitation	20 387 827	14 366 190	6 021 637	5 074 571
Placements	934 444 491	40 169 769	894 274 722	838 949 402
Part des réassureurs dans les provisions techniques	74 472 526	0	74 472 526	85 826 363
Créances	264 083 683	61 717 605	202 366 078	220 926 628
Autres éléments d'actif	52 373 422	0	52 373 422	57 389 785
TOTAL	**1 360 128 449**	**124 038 332**	**1 236 090 116**	**1 216 119 746**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN	au 31/12/2019	au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres avant résultat	336 037 634	325 221 573
Résultat de l'exercice	**22 057 373**	**17 742 134**
Capitaux propres avant affectation	358 095 007	342 963 706
PASSIF		
Provisions pour risques et charges	2 625 000	1 293 000
Provisions techniques brutes	771 906 037	773 405 387
Dettes pour dépôts Reçus des cessionaires	15 365 916	20 458 137
Autres dettes	61 636 525	59 852 313
Autres passifs	26 461 631	18 147 203
TOTAL	**1 236 090 116**	**1 216 119 746**

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	Opérations brutes Décembre 2019	Cession /Retrocession Décembre 2019	Opérations nettes Décembre 2019	Opérations nettes Décembre 2018 retraité (*)	Opérations nettes Décembre 2018 publié
Primes	29 988 526	-649 596	29 338 930	25 828 793	12 302 309
Produits des placements	6 135 398		6 135 398	3 896 852	5 546 264
Autres Produits techniques	0		0	0	0
Charges de sinistres	-11 141 696	642 078	-10 499 618	-10 549 475	-6 667 396
Variation des autres provisions techniques	-5 976 357		-5 976 357	-1 673 483	-2 692 758
Participations aux bénéfices et ristournes	-47 593		-47 593	-30 302	-30 302
Frais d'exploitation	-5 068 427	1 767	-5 066 660	-4 651 295	-4 433 519
Autres charges techniques	-485 050		-485 050	-457 693	-457 693
Charges des placements	-107 225		-107 225	-89 665	-1 744 963
RESULTAT TECHNIQUE VIE	**13 297 578**	**-5 751**	**13 291 827**	**12 273 731**	**1 821 943**

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	Opérations brutes Décembre 2019	Cession /Retrocession Décembre 2019	Opérations nettes Décembre 2019	Opérations nettes Décembre 2018 retraité (*)	Opérations nettes Décembre 2018 publié
Primes acquises	340 592 679	-33 098 683	307 493 997	297 866 151	311 392 635
Produits de placements alloués , transférés de l'etat de résultat	48 199 311		48 199 311	43 047 255	43 266 973
Autres Produits techniques	599 018		599 018	867 778	867 778
Charges de sinistres	-280 974 275	5 569 700	-275 404 575	-274 915 581	-278 817 260
Variation des autres provisions techniques	-976 646		-976 646	3 553 826	3 553 826
Participations aux bénéfices et ristournes	-5 706 214	1 018 157	-4 688 057	-4 638 133	-4 638 133
Frais d'exploitation	-60 352 751	8 229 731	-52 123 020	-49 325 223	-49 523 400
Autres charges techniques	-29 484 193		-29 484 193	-27 841 611	-27 841 611
Variation de La provision pour égalisation	0		0	0	1 019 275
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**11 896 929**	**-18 281 095**	**-6 384 166**	**-11 385 538**	**-719 917**

ETAT DE RESULTAT	Décembre 2019	Décembre 2018 retraité (*)	Décembre 2018 publié
Résultat technique Non Vie	-6 384 166	-11 385 538	-719 917
Résultat technique Vie	13 291 827	12 273 731	1 821 943
Produits des placements	99 554 519	93 655 913	92 006 500
Charges des placements	-28 112 228	-30 602 334	-28 947 036
Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat	-48 199 311	-43 047 255	-43 266 973
Autres Produits non techniques	723 678	2 003 328	2 003 328
Autres charges non techniques	-2 177 594	-267 007	-267 007
Resultat provenant des activites ordinaires	**28 696 724**	**22 630 837**	**22 630 837**
Impôt sur le résultat	-6 115 192	-4 562 790	-4 562 790
Résultat provenant des activités ordinaires après impôt	**22 581 532**	**18 068 047**	**18 068 047**
Gains extraordinaires	0	0	0
Pertes extraordinaires	-524 159	-325 914	-325 914
Résultat extraordinaire	**-524 159**	**-325 914**	-325 914
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**22 057 373**	**17 742 134**	**17 742 134**

(*) Les montants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été retraités à des fins comparatives

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(EN DINARS)

	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
Engagements Reçus	6 681 547	6 588 529
Engagements donnés	3 996 464	3 421 017

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(EN DINARS)

	DECEMBRE 2019	DECEMBRE 2018
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION	4 825 412	-3 086 084
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-9 485 594	-4 471 032
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-7 048 770	-2 796 585
VARIATION DE TRESORERIE	**-11 708 952**	**-10 353 700**
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	18 106 476	28 460 176
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**6 397 524**	**18 106 476**

2020R01805BCFA5